



L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

Diagana relaie la solidarité



N° 114 - octobre 2006 - ISSN 1246-077X

**Services
publics**
**La FSU fait
campagne**

Dossier
Soutien scolaire
l'appel à l'aide

Mensuel de la FSU

Placez votre santé sous le signe de la solidarité



L'engagement mutuel c'est :



Engagement n°1

Contribuer selon ses moyens et recevoir selon ses besoins.



Engagement n°2

Garantir une protection santé, sans options, sans discrimination.



Engagement n°3

Accompagner nos 3 millions de mutualistes à tous les moments de leur vie.



Engagement n°4

Personnaliser l'écoute et le conseil grâce à la connaissance de votre métier.



Engagement n°5

Renforcer la prévention et vous accompagner quoi qu'il arrive.



L'ENGAGEMENT MUTUEL

Retrouvez-nous
dans votre département
sur www.mgen.fr

Revue de la
Fédération Syndicale
Unitaire
3,5, rue de Metz
75010 Paris
Tél. : 01 44 79 90 30
Fax : 01 48 01 02 52
Internet :
http://www.fsu.fr
Mél :
fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0710-S07429
N° ISSN : 1246-077 X
Directeur
de la publication :
Gérard Aschieri
Rédaction :
Jean-Michel Drevon,
Françoise Dumont,
Bruno Kozole,
Élizabeth Labaye,
Éliane Lancette,
Claudie Martens,
Jacques Mucchielli,
Conception :
agence Naja

Publicité :
Com d'habitude
publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03

MGEN p. 2
GMF p. 9
MAE p. 13
Microsoft p. 25
MAIF p. 31
UNCME p. 32

Joint à ce numéro,
l'encart volant
Le monde de
l'éducation et le
supplément Spécial
Congrès de 24 pages.

Compogravure : CAG
Impression : SIEP

Prix au numéro :
0,40 €
Abonnement : 4 €
Si vous changez
d'adresse, veuillez
communiquer
vos nouvelles
coordonnées
à votre syndicat.



sommaire

sociales

La FSU fait campagne
pour les services publics

6

publiques

Radiographie de la fonction
publique

10

éducatives

Reportage dans deux collèges
« ambition réussite »

16

C'est demain

Que savez-vous
des nanotechnologies ?

24

rencontre

Stéphane Diagana, solidaire
des expulsés de Cachan

30

DOSSIER

Soutien scolaire, l'appel à l'aide

Les parents demandent du
soutien scolaire et sont
28 % à déjà le faire
pratiquer à leurs enfants.
Alors qu'il est indispensable
pour les élèves en grande
difficulté, c'est pour se
maintenir à niveau, voire
pour accéder aux prépas
et grandes écoles qu'il est le
plus recherché.



© YVES TRÉVIERS/NAJA

Littérature : l'inflation éditoriale

Chaque rentrée littéraire apporte son flot toujours
grossissant de publication de romans. 683 cette année,
dont 475 Français et 208
étrangers. Deux fois plus
qu'il y a dix ans.
Comment expliquer
cette inflation alors que
le nombre de lecteurs ne
varient guère ?



© LISA PEQUERIN/NAJA

édito



Gérard Aschieri

En ce mois de septembre l'actualité est particulièrement riche, de la
privatisation de GDF aux enfants sans papiers en passant par
l'éducation les sujets d'engagement ne manquent pas.
Simultanément la campagne des élections présidentielles de 2007 est
lancée. La tentation peut être forte dans ce contexte de faire le gros dos
et d'attendre le prochain printemps.

Ce serait un mauvais calcul, d'abord parce que pendant la campagne les
mauvais coups continuent et que certains peuvent faire des dégâts
difficilement réversibles, ensuite parce que les batailles que nous pourrions
mener, les idées que nous défendrons peuvent peser sur les choix et les engagements qui
sortiront du débat politique.

La FSU aborde cette période avec le souci de défendre en tous lieux ses revendications et
propositions sans pour autant se faire instrumentaliser par quiconque.

Elle l'aborde également avec la volonté de continuer à mobiliser et rassembler pour faire bouger
les choses. À chacun des s'en saisir.

Pour le Liban

La FSU participait le 23 septembre aux manifestations pour la garantie des droits des peuples du Liban, de Palestine et d'Israël à vivre en paix. Elle demande le respect du droit international et humanitaire, la levée immédiate, et à tous les niveaux, du blocus au Liban, l'indemnisation des victimes, la médiation internationale pour la libération de tous les prisonniers, l'arrêt des actions militaires et du blocus en Cisjordanie et à Gaza, le rétablissement des aides européennes à l'Autorité Palestinienne, le respect du droit des peuples, dans une sécurité partagée, dans des états aux frontières sûres et reconnues.



© NAJIA

Chère rentrée

En cette rentrée, la question du pouvoir d'achat, avec notamment les hausses du prix de l'essence et du logement est plus que jamais d'actualité. Les salaires stagnent et la multiplication des temps partiels imposés aggrave la pauvreté d'une partie de la population.

De Villepin et Breton se glorifient de la baisse des taux de chômage qui se poursuit depuis plusieurs mois. On ne peut que s'en réjouir, tout en nuancant l'optimisme électoraliste du gouvernement. Car cette baisse s'appuie surtout sur l'accélération des départs en retraite et la création des emplois aidés, alors que l'emploi industriel continue à marquer le pas. Et si la croissance, selon le gouvernement, est « solidement installée » (près de 1,9% au sortir du premier semestre), elle crée peu d'emplois, et a été jusqu'ici nourrie principalement par un prélèvement sur « l'épargne » des ménages aisés. La persistance de la faiblesse des salaires ne peut que la freiner.



© BRUNO KOZOLE

La sécurité sociale suscite aussi des inquiétudes. Le ministre de la santé, qui fait prendre en charge par l'assurance-maladie les deux tiers des primes d'assurances des praticiens exerçant des spécialités à risques (chirurgiens, anesthésistes, obstétriciens), annonce la nécessité de nouvelles économies. Les attaques sur les régimes spéciaux de retraites masquent mal que c'est bien l'ensemble des régimes qui est visé, lors du rendez-vous de 2008 fixé par la loi Fillon.

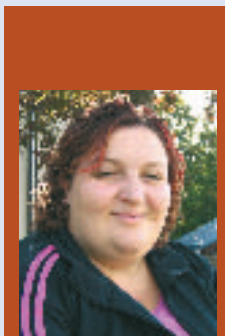
Sans verser dans le catastrophisme, car c'est la croissance qui sera déterminante, il faut que le débat sur le financement occulté en 2003 par le gouvernement soit mené au grand jour. C'est la condition pour éviter la paupérisation croissante de la majorité des retraités, (pendant que les plus riches vieilliront rentiers) et maintenir un système de retraites par répartition.

ELIZABETH LABAYE

MÉTIER

Les gestes quotidiens

École de Molineuf dans le Loir-et-Cher. Vanessa Verger est aide scolaire à l'enfant handicapé (ASEH), une fonction qu'elle occupe depuis décembre 2005. Mais elle n'a su qu'en juillet dernier que son contrat était renouvelé pour une année supplémentaire. Une seule. Le matin Vanessa s'occupe d'un petit garçon qui nécessite une surveillance permanente. L'après midi est consacrée à une petite fille. Les deux enfants font l'objet d'un suivi important. Elle les aide à travailler, à jouer, elle accompagne tous leurs gestes d'élèves. Les gestes quotidiens, jusqu'aux plus ordinaires, qui permettent à l'enfant de s'intégrer. « Parfois les autres élèves ont du mal à comprendre que je ne suis là que pour un élève. » Vanessa aime ce contact avec les enfants, mais aussi avec les enseignantes, et se sent partie intégrante de l'équipe éducative. Au départ elle avait passé un entretien pour un emploi vie scolaire (EVS) et puis on lui a dit que ce serait un poste



Vanessa Verger

Aide scolaire à l'enfant handicapé

d'ASEH. « Je ne sais toujours pas la différence. » La fonction et les tâches sont les mêmes, le salaire aussi. Un peu moins de 600 euros par mois : 25 heures de travail hebdomadaire, payées 20. « On nous dit que ça correspond aux vacances scolaires. » Mais d'autres ne font pas ces 5 heures supplémentaires. Pour l'an prochain elle est pessimiste : personne ne parle de renouveler les contrats. Pourtant les besoins sont réels. « Les enfants dont je m'occupe ont fait des progrès. Ma présence y est pour quelque chose. Je ne sers pas à rien. » Pour elle, il ne fait pas de doute que ces emplois devraient être reconnus, statutaires : de vrais emplois. Mais elle reconnaît qu'il est difficile de se regrouper, d'avoir une action commune sur ces questions. Elle n'a vu les autres EVS et ASEH qu'une seule fois. L'ambition de Vanessa aujourd'hui est d'obtenir un diplôme d'auxiliaire de puériculture, la formation débute ce mois-ci. De quoi bien remplir l'année.

Bruno Kozole

> SERVICES PUBLICS

La FSU fait campagne !



Les choix du gouvernement en matière de politique éducative ont une caractéristique: ils considèrent que tous les jeunes n'ont pas leur place à l'école, que tous n'ont pas besoin d'une qualification et qu'un certain nombre de connaissances n'est pas indispensable à tous. La FSU, quant à elle, continue de faire le pari que tous les jeunes peuvent réussir pour peu que l'on s'en fixe l'objectif et que l'on s'en donne les moyens. Elle propose notamment de mieux prendre en charge les élèves fragiles ou en difficulté, de développer les filières technologiques et professionnelles, de transmettre à tous, de la maternelle au lycée, une véritable culture commune (ce qui n'a rien à voir avec le socle commun) d'améliorer et de favoriser la scolarisation des enfants de moins de trois ans, notamment en ZEP, de permettre à tous les élèves de poursuivre leur scolarisation en lycée, d'étendre la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans, de réduire les effectifs par classe,

fondamental dans la lutte contre les inégalités et la fracture sociale en assurant partout l'accès à l'éducation, la santé, le logement, l'emploi, la culture...

ELIANE LANCETTE

d'assurer la mixité sociale dans tous les établissements, de développer la recherche... Et plus largement, d'assurer partout l'accès aux services fondamentaux (éducation, santé, logement, emploi, culture...), de chercher à réduire les inégalités pour assurer plus de justice, de mixité et de solidarité. Pour diffuser ses propositions et avoir un échange avec tous ceux qui le souhaitent, la FSU a décidé de mobiliser les personnels et de s'adresser largement à l'opinion publique à travers un tract qui sera distribué au cours du 1er trimestre. Parallèlement, elle mènera une campagne d'affiche dans tous les services publics. Ainsi, la FSU affirme que le service public peut jouer un rôle

10 octobre contre la peine de mort

Comme chaque année, le 10 octobre prochain sera dédié au combat pour l'abolition universelle de la peine de mort. La coalition mondiale, dont la FSU est membre, a choisi de centrer l'édition 2006 sur « les échecs de la justice » que représentent toute condamnation à mort et chaque exécution. L'opinion publique sera interpellée sur le sort de cinq condamnés à mort, emblématiques de ces échecs. Un innocent chinois, une victime de discriminations en Arabie Saoudite, un mineur iranien, un handicapé mental aux États-Unis, enfin un prévenu n'ayant pas eu un procès équitable au Nigéria.

Cinq pétitions internationales soutiennent ces condamnés et appellent les autorités de leurs pays respectifs à abolir la peine de mort. Elles sont disponibles sur le site Internet de la coalition : www.worldcoalition.org



Zéro de conduite

Grâce à la mobilisation de plus de 189 000 signataires de l'appel « Pas de zéro de conduite pour les enfants de 3 ans », Le gouvernement a renoncé au zéro pointé pour les enfants turbulents. La recherche systématique chez les enfants de « troubles du comportement » dans le cadre d'un dépistage précoce systématique n'a pas été retenue dans le projet

de loi de prévention de la délinquance, présenté en conseil des ministres le 28 juin. Au-delà de ce premier succès, l'inquiétude demeure notamment sur les questions soulevées par la possible levée du secret professionnel. Prochain rendez-vous, le 30 septembre 2006 à l'hôpital Necker pour une nouvelle journée de réflexion.

Pour un débat public!

Alain Touraine, sociologue, Gérard Aschieri, secrétaire général de la FSU, se sont rencontrés, tous deux plaident pour un grand débat public sur l'école.

Quel est le sens de la campagne que la FSU engage à cette rentrée?

GA : Pour nous, l'éducation est un des éléments de la construction d'une alternative pour notre société. Depuis plusieurs années, nous menons des batailles difficiles sur ce sujet, notamment à partir des problèmes budgétaires mais nous devons sortir du seul refus, nécessaire, des régressions pour être force de proposition, avancer sur un projet. Nous avons l'ambition d'un mouvement social d'ampleur sur l'éducation. C'est difficile, mais je constate que tout le monde parle d'éducation, mais avec des entrées partielles: tantôt la violence, tantôt la carte scolaire, tantôt comment lire ou écrire. Mais jamais ce que l'on veut faire de l'école et quel projet on a pour elle. Regardez le débat sur la carte scolaire: « faut-il l'assouplir ou non? ». Jamais n'est mis en avant le pourquoi? Pourtant l'enjeu est là: la nécessaire élévation des qualifications, l'insertion des jeunes et la réussite de tous

Comment le sociologue entend-il ces pré-occupations?

Alain Touraine : Bien sûr, la conception qu'une société a de son école est une conception d'elle-même, et l'école correspond à un état de la France. Or, il y a dégradation, car le monde a changé et le centralisme à la française, qui avait des effets positifs, a au total des effets négatifs. Ce qui m'intéresse, c'est le modèle d'individu et l'école doit apprendre à chaque enfant à vivre et évoluer dans un monde qui bouge, au sens des mutations et des migrations en même temps. L'école doit offrir une ouverture au monde, car j'ai la certitude que nous vivons dans un monde de plus en plus mélangé. Si les gens viennent à Paris ou à Londres, c'est parce que c'est mélangé et qu'ils y trouvent des avantages. Nous vivons dans un temps qui n'est plus centré sur la conquête du monde par la raison et la technique mais essentiellement orienté vers la connaissance de soi ; ce qui importe, c'est d'être un individu, un citoyen, capable de s'orienter dans un monde difficile et changeant. Nous voulons que l'école reprenne son rôle de lutte contre l'inégalité. Non que les inégalités



augmentent en France, mais du fait que nous avons une exclusion générale, pas seulement scolaire, qui augmente. Nous devons combiner une intégration citoyenne qui non seulement reconnaît la diversité, mais a une attitude positive à son égard, dans le respect de la laïcité, dont le principe est peu contesté en France. Mais à l'intérieur il faut que nous changions profondément de modèle culturel. L'individu doit être plus autonome et pris en considération avec toutes ses caractéristiques ; nous devons reconnaître les droits culturels de chacun comme nous avons reconnu, difficilement, les droits sociaux ou, avant, les droits politiques. Hélas, nous ne parlons pas en France de l'orientation de l'école, du modèle d'individu, de culture que nous voulons, alors que tout le monde se passionne pour ça. C'est un problème fondamental et c'est à partir de cela que l'on peut parler des problèmes de « gestion », ce qui est de votre ressort. Nous devons mettre en cause notre modèle de formation humaine, le rapport entre l'individu et le groupe, le groupe et la collectivité. Les Français sentent cela. Ils ne veulent pas d'un enfermement dans un modèle français.

L'école est un domaine où la révision, le renouvellement, le renchérissement de la réflexion sur soi est en retard. De toutes ces questions il faut débattre ; je voudrais un grand débat public, autour d'une commission par exemple, qui ne

traiterait pas de la gestion du système mais bien des objectifs à lui assigner.

GA : Je suis d'accord avec ce que vous dites sur le rapport de l'école et de la société. Un des enjeux c'est la prise en compte de la diversité de notre société. Un certain nombre d'événements récents ont fait émerger ces problèmes, et montrent qu'on est peut-être à maturité. Je pense d'abord au débat relatif aux « bienfaits du colonialisme », et aux réactions à la fois de la communauté scientifique et des départements d'outre mer, qui ont posé la question de la vision politique du passé.

AT : Nous ne sommes pas capables de nous regarder !

GA : Deuxième « grain de sable », tout ce qui se passe autour des enfants sans papiers. Je suis frappé de la façon dont des gens ordinaires échappent à l'idéologie anti-étrangers pour dire celui-là, je le connais, il est dans la classe de mon enfant et je me bats pour lui.

AT : Vous avez raison. La solution française est indéfendable. Fabriquer des sans papiers, des gens qui sont payés bas, sans sécurité sociale, qui sont là depuis des années, dont les enfants vont à l'école et dire que ce ne sont pas des citoyens français, c'est aberrant.

GA : Analysons aussi les conflits récents avec les jeunes : le CPE, les batailles

contre le Bac Fillon, et même avril 2002, où les lycéens sont sortis les premiers dans la rue. Notre jeunesse vit beaucoup mieux que les adultes la mixité française, cette mixité leur est totalement naturelle et elle est très sensible à des relations nouvelles en son sein. Mais pour répondre à ce défi de la diversité il y a deux possibilités : une libérale, « on respecte chaque individu et il se débrouille ». La seconde, la plus complexe mais plus riche, consiste à se demander comment on articule l'individu au collectif.

AT : Oui. Le problème n'est pas de défendre des identités, terme dont j'ai horreur, mais de défendre des capacités de communication : comment vivre ensemble avec nos différences ?

Comment permettre cette articulation, ce vivre ensemble ?

GA : Nous travaillons l'idée de culture commune pour l'école ? Dans un petit livre « Aventure commune, savoirs partagés », il s'agit pour nous de réfléchir à la manière dont l'école peut construire une culture qui ne soit pas une culture dominante, imposée aux autres, qui en même temps ne nie pas les grandes œuvres, reproche que l'on fait souvent à ceux qui parlent de culture commune. Il s'agit d'abord de voir si la hiérarchie actuelle est nécessairement la bonne et comment les divers savoirs scolaires peuvent s'articuler pour donner du sens. Cela touche à l'évolution du système éducatif dont on ne parle pas assez. Indépendamment des questions relatives aux moyens, à la carte scolaire, à la formation des maîtres, etc.

AT : Les choses fondamentales dans ce que vous venez de dire, c'est qu'il y a des faits, des demandes, des changements de

conduite et qu'il s'agit de les comprendre, de les expliciter, de les évaluer, et d'en tirer les conséquences. Hélas, le contexte de l'élection présidentielle n'est pas fait pour ça.

GA : On a malheureusement une perte de la complexité de la pensée, sans doute liée au fonctionnement médiatique, qui rend le débat difficile. Parce qu'il y a aussi une vision fantasmée de l'école, et de la société aussi probablement.

AT : C'est ce qu'il faut supprimer, parce qu'il y a chez les Français une sorte d'extraordinaire satisfaction d'eux-mêmes et aussi une grande inquiétude sur eux-mêmes. Ils restent convaincus qu'ils sont les représentants de l'universel. D'où mon idée de conduire un grand débat. C'est sans doute votre rôle, car vous représentez des éléments de la société, que de prendre ce genre d'initiatives qui doivent être indépendantes et de grande visibilité.

GA : Théoriquement ce devrait être au politique de prendre cette initiative. Mais je ne crois pas qu'il soit en mesure de le penser. Or en tant que syndicaliste nous avons une double responsabilité : pousser au débat et y participer. D'une manière générale, le syndicalisme a besoin de dialoguer avec d'autres personnes que des syndicalistes, et de sortir du débat syndicalistes/employeurs. Il y a des mouvements associatifs qui ont des expériences diverses, il y a des experts, des chercheurs des penseurs, des intellectuels, et il y a des politiques, qu'il ne faut surtout pas écarter. En cela votre idée est intéressante.

Le développement des services publics ne peut-il être un recours également ?

GA : Il s'agit en fait de savoir comment on répond aux besoins collectifs : par le marché qui va se réguler ou par le recours à une maîtrise collective ? C'est une question qui se pose dans tous les pays.

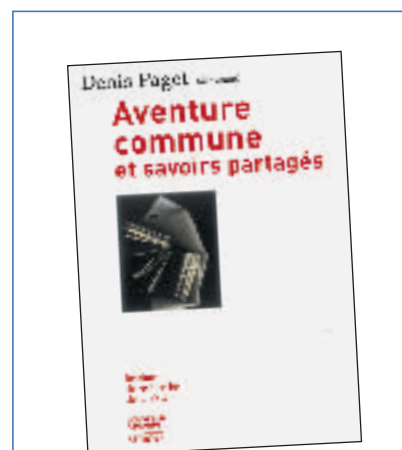
AT : Oui, mais il y a parfois plus de différences entre plusieurs manières de gérer la dépense publique, qu'entre privé et public. Peu de personnes croient qu'on peut diminuer la dépense publique en Europe. Peut-être d'un pour cent... Par contre, on peut la gérer beaucoup mieux. De grandes universités américaines sont des universités publiques. Il y a à réfléchir là-dessus. Et je dirais la même chose pour le privé. Beaucoup de choses fonctionnent très mal dans le privé.

GA : Nous avons un défi : comment prendre en compte les particularités dans

quelque chose qui est censé assurer l'égalité et comment l'usager peut intervenir dans tout ça ? Si on prend la question du nucléaire, indépendamment du fait que l'on soit pour ou contre, la décision est venue de technocrates, vraisemblablement compétents, mais pas d'un débat démocratique.

AT : J'ai peur que chaque fois que l'on dit service public on dise « intouchable ». Et « c'est ça ou la privatisation ! ». Nous devons nous poser la question du mode de gestion, du rôle des parents, des enseignants, des pouvoirs locaux. Il y a une demande de réflexion. Mais rassurons-nous, les gens ne sont pas prêts à tout jeter, la légitimité de l'école n'est pas entamée. Pour conclure, je dirais qu'il y a une réflexion à conduire, moins sur l'école et son organisation, que sur ses finalités, sur la manière dont une société se renouvelle et se pense. Car ce que disent des programmes scolaires, c'est ce que l'on pense de la société. Et donc, il est nécessaire de faire se rencontrer ses différents acteurs sur un terrain qui n'est pas celui de la décision mais celui de la réflexion.

PROPOS RECUEILLIS PAR
BRUNO KOZOLE



En pleine promotion ministérielle pour un socle commun qui en rabat sur les exigences scolaires au nom de la lutte contre les difficultés ou pour le retour à un apprentissage junior, l'institut de recherches de la FSU publie un livre qui en dénonce le caractère régressif et ségrégatif. L'ouvrage défend, quant à lui, en s'appuyant sur l'expérience enseignante et la recherche, l'idée qu'une grande part des progrès de la société repose sur l'excellence de l'École publique.



© BK

Vieillesse : des réponses partielles

70 ANS!

Le plan présenté par Philippe Bas et les conclusions de la conférence de la famille esquissent quelques réponses aux enjeux sociaux posés par le vieillissement de la population.

Les contraintes qui pèsent sur les familles dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées dépendantes sont reconnues et de premières mesures sont prévues. Ainsi, une forme de reconnaissance des difficultés se traduit par le « droit au répit », mais celui-ci suppose la création de structures nouvelles et de lits supplémentaires. Cela se combine mal avec les milliers de lits de long séjour supprimés durant l'année 2006. En outre, comment les 2,3 milliards sur 5 ans, qui seront inscrits au projet de loi de finances de la Sécurité Sociale, seront financés.

De nouveaux droits sont conquis, comme le « congé de solidarité familiale », (sans solde) reconnu par le code du travail, pour prendre en compte les situations de perte d'autonomie. Une autre piste consisterait à « réfléchir aux modalités d'un congé de présence familiale, par analogie au congé de présence parentale ». Mais on peut craindre qu'il entraîne une sortie précoce du monde du travail des femmes de plus de 55 ans, car se sont elles qui prennent en charge les parents âgés.

Ces mesures marquent donc un premier pas mais ne sont pas à la hauteur des exigences de notre société. De plus, le « mandat de protection future », peut inciter à l'acquisition d'une assurance dépendance individuelle future au détriment de la mise



© NAJA

en place de solidarités collectives. Elles ne permettent pas des soins de qualité pour tous, assurés par des professionnels qualifiés et ne combattent pas l'inégalité d'accès aux structures de soins qui dépendent des ressources et des politiques des collectivités territoriales. Elles ne posent pas suffisamment et collectivement le problème des aides, se limitant à l'apport des aidants familiaux.

Il manque un projet global de prise en charge de solidarité collective impliquant les familles et l'ensemble des structures (professionnels de santé, personnels qualifiés, associations) notamment pour lutter contre la dégradation croissante de la vie en établissements et faire respecter les droits des personnes hébergées. La FSU, avec d'autres, réfléchit à des propositions pour la construction d'un service public à l'intention des retraités et personnes âgées et/ou dépendantes établissant des droits pour tous.

ELIZABETH LABAYE

La FGR.FP a tenu le congrès de son soixante-dixième anniversaire.

Les retraités des syndicats de la FSU, y ont apporté leur contribution, particulièrement l'exigence de voir d'autres lois remplacer les lois Fillon et Douste Blazy ; Six objectifs d'action ont été définis reprenant l'essentiel des revendications (retraite, assurance-maladie, basses pensions, perte d'autonomie, services publics, concertation avec les pouvoirs publics...)

Des camarades de syndicats de la FSU ont accédé à des responsabilités locales, l'équipe dirigeante nationale ayant pour sa part été reconduite à la quasi-unanimité ; C'est pourtant sur un sentiment partagé que s'est conclu le congrès : la seule candidature, nouvelle, d'un syndicat de la FSU à la commission exécutive ayant été délibérément écartée, maintenant la FSU à 9 membres sur les 41 que comporte la C.E.

La préparation de la « semaine bleue » consacrée aux personnes âgées et qui rassemble les organisations de retraités sera l'occasion de faire connaître les revendications ; la FSU y tiendra toute sa place à tous les niveaux. www.fgr.org

Indigènes



Il aura donc fallu un film pour effacer soixante ans d'oubli. Justice sera-t-elle enfin rendue ? Le président de la république a décidé la « décrystallisation » des pensions

des anciens combattants coloniaux. La mesure a été annoncée au conseil des ministres du 27 septembre, jour de la sortie du film en salles.

Cachan : urgence

Depuis plus d'un mois, 200 personnes vivent dans des conditions déplorables. Le gouvernement poursuit sa politique de blocage contre toute solution véritable de logement. Pire : des sans papiers sont interpellés, parfois lorsqu'ils accompagnent leurs enfants à l'école et l'intervention policière de mi-septembre a causé un grand émoi. Six « expulsés » observent une grève de la faim depuis bientôt 40 jours. La seule réponse jusqu'à maintenant du préfet :

éparpiller les familles dans différents hôtels meublés. Proposition refusée : il y a urgence à mettre en place un lieu d'accueil unique provisoire pour mieux travailler à des solutions de logement durables. Mobilisation et solidarité ne faiblissent pas. La FSU représentée au Comité de soutien par Lionel Barre, secrétaire départemental de la SD FSU 94 participe activement à la recherche de solutions.

CLAUDIE MARTENS

*"Si c'est bien pour moi,
c'est bien pour vous."*

**BAISSE DES TARIFS
D'ASSURANCE AUTO**

DE -4%

À -15%

Pour une Citroën C4 essence 2L 16V exclusive,
votre assurance tous risques
ne vous coûte que 24€ par mois à Strasbourg*

APPELEZ LE 0820 809 809 (0,12 TTC/mn)
ou tapez www.gmf.fr



1^{er} ASSUREUR DES AGENTS DES SERVICES PUBLICS

* Cotisation mensuelle TTC «Duo» au 01/04/2006. Tarif pour un conducteur fonctionnaire âgé de 40 ans suivant l'usage privé-trajet/travail-administratif avec bonus de 50%, 5% de réduction mutualiste et sans sinistre au cours des 36 derniers mois. Hors garantie conducteur, avec garage, avec franchise. Frais de mensualisation de 2,29 € TTC par mois en sus. Pour un 1^{er} contrat à la GMF, le droit d'entrée est de 1,52 € TTC.

La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires et employés de l'Etat et des services publics et assimilés, Société d'assurance mutuelle GMF Assurances - Société anonyme au capital de 161 385 412 € constituée le 06/06/1985, RCS Paris 31580 972 501 - APE 6402. Principes régis par le Code des assurances. Siège social : 176 rue de Procy 75007 Paris cedex 17.

Une radiographie de la Fonc

La publication du rapport annuel du ministère de la Fonction Publique est toujours un événement. Difficile de rendre compte de la diversité des informations que l'on y trouve. On se concentrera donc sur quelques aspects essentiels de l'emploi public.

Les trois fonctions publiques employaient au 31 décembre 2004 un salarié sur cinq, soit 5,1 millions de personnes, dont 51 % relèvent de la fonction publique de l'État (FPE), 30 % de la territoriale (FPT) et 19 % de l'hospitalière (FPH). Ce nombre a augmenté de 1,2 % entre 2003 et 2004. Alors que la FPE recule de 0,7 %, la FPT

(+3,6%) et la FPH (+2,9%) recrutent. Tous les agents de l'état ne sont pas fonctionnaires : 7 % des salariés sont de statut privé tout en étant employés par des organismes publics ou privés financés par les prélèvements obligatoires (comme ceux de la sécurité sociale). Il faut ajouter à ce nombre les 168000 emplois aidés qui ont beaucoup baissé (- 28 %) ce qui explique finalement une baisse de 0,1 % des effectifs des trois fonctions publiques en 2004.

Baisse des recrutements par concours

Les recrutements par concours connaissent en 2004 dans la FPE une baisse pour la deuxième année consécutive aussi bien pour les concours externes (-31 % en deux ans) que pour les concours internes (-30 %). Cela se traduit par une hausse de la sélectivité des concours externes.

Quant à elle, la formation continue est toujours le parent pauvre. Ses dépenses stagnent à 3,3 % de la masse salariale et le nombre de jours de formation par agent 3,3 est en deçà de son niveau de 1996 (3,6 jours).

Salaires

Les statistiques relatives à la rémunération confirment la baisse du pouvoir d'achat que nous avons combattue. Le salaire moyen d'un agent de l'État enregistre en 2004 une nouvelle baisse de 0,4 % après celle de 0,5 % constatée en 2003. L'évolution est nulle pour la FPT, mais il faut signaler une baisse en catégorie C (-0,2 %). La dispersion des salaires est moindre que dans le secteur privé mais la situation des bas salaires reste scandaleuse : un agent de catégorie C sur deux touche moins de 1213 € net par mois dans la FPE. La moitié des salaires de catégorie B est inférieure à 1578 € et à 2378 € pour la catégorie A.

Les retraités de 2005 avaient une durée d'activité au moment de la liquidation de la retraite inférieure à 148 trimestres, une fois totalisées les périodes d'affiliation aux différents régimes. On mesure la situation à laquelle seront confrontés les personnels à court terme du fait de la réforme des retraites de 2003. La pension moyenne brute des retraités de l'État est de 1789 €, de 1175 € pour les retraités de la FPT et de la FPH, la différence s'expliquant en partie par le poids important de la catégorie A dans la FPE.

Les femmes toujours pénalisées

Le faible accès des femmes aux emplois d'encadrement n'est que peu corrigé en 2004 : 13 % des emplois de direction en 2002, 14 % en 2003, 15 % en 2004 (FPE). Très en deçà de leur poids dans les candidatures aux emplois de direction. Leurs nominations dans les emplois à la décision du gouvernement ont même reculé en 2004 (10 % contre 12 % en 2003).

Représentant 41 % des élus des personnels en CAP, elles sont moins présentes dans les délégations syndicales au conseil supérieur de la Fonction Publique de l'État : 25 % des titulaires et 37,5 % des suppléants (respective-



© LISA PÉQUERIN/NAJA

15 % de non titulaires

Le recours à des agents non titulaires est particulièrement élevé dans la FPT puisqu'il atteint 20 %. Il est de 13 % dans la FPH et de 12 % dans la FPE. Ce résultat meilleur de la FPE s'explique en partie par le non réemploi de milliers de contractuels. Ils sont les premières victimes de la baisse des emplois publics, mais aussi de la réforme des retraites de 2003. Le ministère de l'éducation a fait savoir que l'âge de départ en retraite avait reculé, sans mettre en évidence les milliers d'emplois économisés ainsi par la suppression du CFA et la réforme de la CPA. Plus jeune et plus féminisée que

l'ensemble des fonctionnaires, la catégorie des non titulaires est souvent contre son gré employée

à temps partiel : 31,8 % des contrats sont à temps incomplets (43,3 % chez les femmes, 21,8 % chez les hommes) tandis que les titulaires sont 9,4 % à choisir de travailler à temps partiel.



© NAJA



© LISA PÉQUERYNAJA

ment 50 % et 37,5 % pour la délégation FSU). La féminisation des représentants de l'administration est encore plus faible.

ANNE FÉRAY

Accessible sur le site
www.fonction-publique.gouv.fr

Ce qu'en dit la FSU

Le rapport « Faits et chiffres » est un travail statistique honnête, régulièrement enrichi. Il contribue à la transparence sur l'emploi public, les effectifs et les statuts, les financements qui lui sont consacrés. Pourtant, il n'est pas suffisamment travaillé de manière contradictoire ; la FSU a souhaité qu'au-delà de l'échange annuel auquel il donne lieu en conseil supérieur, des sujets spécifiques puissent faire l'objet de réflexions contradictoires et pourquoi pas, de négociations. La situation des non titulaires, les fins de carrière mériteraient un tel débat.

Parents de 3 enfants : réponse favorable sur leur retraite

La FSU avait contesté en Juin l'interprétation négative faite par le ministère des finances et a obtenu satisfaction.

La loi de 2003 organise l'allongement de la durée d'activité professionnelle requise pour une retraite au taux maximum et la progressivité de la décote. Les valeurs retenues pour le calcul de la pension sont celles de l'année d'ouverture des droits à pension. Les fonctionnaires parents d'au moins 3 enfants ou d'un enfant handicapé peuvent percevoir leur retraite sans condition d'âge après 15 années de service. A été votée une condition d'interruption d'activité au moment de la naissance des enfants, (suivie par un décret d'application le 11 mai 2005).

Le ministère des finances a donc considéré que l'année d'ouverture du droit des bénéficiaires ne saurait être antérieure à l'année 2005 : au lieu d'être calculée sur la base de 37,5 annuités (2% par an), la pension des mères qui avaient en 2003 15 années de service et 3 enfants le serait sur la base de 38,5 annuités (1,948% par an) sans décote. Ces modalités nouvelles devaient s'appliquer au 1^{er} janvier 2007. Pour la FSU, la publication d'un décret en 2005 ne fait pas obstacle au constat que les conditions requises étaient vérifiées antérieurement. L'année d'ouverture des droits pouvait donc être antérieure à 2005. Les ministres du budget et de la FP lui ont donné raison.

> PARTENARIAT PUBLIC/PRIVÉ

Des bâtiments publics financés par le privé

La décision du Conseil Général du Loiret de recourir à un contrat de partenariat public, privé (PPP) pour la construction et l'entretien d'un collège, alerte sur les effets de la nouvelle politique de l'état en terme d'investissements.

Confrontée à la nécessité de construire de nombreux équipements publics (prisons, hôpitaux, établissement d'éducation, ouvrage d'art...) alors que la dette publique immédiate représente déjà, après l'éducation, le deuxième poste de dépenses de l'état, la « puissance publique » (état, collectivités territoriales...) a inventé les PPP. Comme la délégation de service public (concession, affermage, régie intéressée...) le contrat de partenariat (ordonnance du 17 juin 2004) s'inscrit dans la logique des contractualisations. Il est particulièrement adapté « lorsqu'il s'agit d'une mission de service public dont la rémunération du partenaire privé n'est pas liée aux résultats de l'exploitation. » Il se caractérise par son caractère « global » : contrairement aux procédures des marchés publics habituels il faut qu'un « groupement » assure nécessairement le financement, la construction et/ou la transformation, l'entretien et/ou la maintenance et/ou l'exploitation et/ou la gestion d'un ouvrage, d'un équipement ou d'un service. Il faut donc des financeurs qui prennent le « risque » rémunéré sur 20 ou 30 ans, un groupe de BTP, mais aussi des



© NAJA

sociétés de services qui assureront la troisième partie concernant « l'entretien, maintenance, etc. »

C'est cette troisième partie qui permet d'externaliser sans le dire nombre de missions et surtout d'éviter de les faire exercer par des personnels statutaires ! Saisi par la FSU le ministère de l'intérieur affirme en effet que si « les personnels TOS sont membres de la communauté éducative et concourent aux missions du service public de l'éducation nationale, cette définition ne paraît pas exclure le recours à d'autres personnels, voire à des prestataires privés, pour l'accomplissement des tâches d'entretien. » On peut se demander quelles seront les tâches éducatives des TOS, que le conseil général affectera, sans aucun doute, dans ce collège !

JEAN-MICHEL DREVON

Premier cas à Villemandeur

Le Conseil général du Loiret a confié à Sogea Nord-Ouest, filiale de Vinci Construction, associée à Auxifip (groupe Crédit Agricole), le financement, la construction et la maintenance d'un nouveau collège (550 élèves, dont 40 internes) situé à Villemandeur dans le Loiret.

Il s'agit d'un contrat de Partenariat public-privé d'une durée de dix ans et d'un montant de 13 Millions d'euros. Sogea Nord-Ouest assurera les prestations d'entretien, de maintenance et d'exploitation de l'établissement, ainsi que diverses prestations de services, dont le gardiennage, le nettoyage des locaux, la gestion des déchets, l'entretien des espaces verts et la gestion des fluides. Le nouveau collège sera mis à la disposition du Conseil général à la rentrée 2007 pendant la durée du contrat à l'issue de laquelle il réintégrera le patrimoine de celui-ci.



© LISA PEQUERY/NAJA

GDF

Le 12 septembre, la FSU était présente aux côtés des fédérations des électriciens gaziers CGT, FO, CFE-CGC contre la privatisation.



> RÉGION

Elections des CTP

En octobre, les agents des conseils régionaux, les TOS des lycées publics de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole, certains personnels du ministère de la culture vont élire leurs représentants dans les CTP des collectivités régionales. Ces nouveaux CTP auront à débattre des conditions de travail de l'ensemble des personnels « d'origine » et transférés. La FSU présente des listes composées, ensemble, par le SNAC, le SNETAP, le SNU-CLIAS et l'UNATOS. Elle fera ainsi jouer à plein la synergie de leurs implantations et renforcera son combat pour la défense du service public territorial comme national. Elle fera prévaloir le maintien d'un grand service public d'édu-

cation de l'Etat garant de la cohésion sociale et de l'égalité entre les citoyens ; l'égalité de traitement des agents remplissant les mêmes fonctions (régime indemnitaire, mobilité, ...); pour tous les TOS transférés, la garantie d'exercer dans un établissement d'enseignement et la définition, en conséquence, de leurs missions et de leur régime de travail. Certaines des conditions faites par les conseils régionaux à leurs agents relèvent de choix politiques et dépendent des scrutins politiques régionaux. Mais ils vont dépendre surtout des rapports de force locaux que la FSU saura y développer. Le résultat de ce scrutin en est partie prenante.

L'assurance scolaire n°1 en France

Plus de
10 millions
d'enfants
assurés



www.mae.fr

L'enfant n'est pas un adulte, les risques auxquels il peut être exposé sont spécifiques et multiples. La MAE connaît ces risques, les prévoit et les inclut dans ses différentes protections. Avec 10 millions d'élèves assurés, la MAE est l'assureur préféré des parents. Cette confiance gagnée et renouvelée depuis plus de 70 ans auprès de ses adhérents, la MAE l'a toujours mise au service des enseignants pour qui et par qui elle a été créée.

COUVRIR AU MIEUX LES ACCIDENTS. Garanties solides, prise en charge rapide, remboursements élevés sans franchise... La MAE assure la meilleure des protections aux enfants placés sous votre responsabilité. Et leur bonne protection, c'est aussi la vôtre.

PRÉVENIR LES RISQUES. La prévention fait partie intégrante de la MAE. Un large choix de supports pédagogiques est mis à disposition des enseignants, permettant d'enrichir les échanges avec les élèves sur

des thèmes importants : vie quotidienne, circulation, citoyen-neté, santé...

INFORMER LES ENSEIGNANTS. à chaque occasion dans le cadre des stages IUFM ou sur son site Internet dédié www.info-enseignants.org

ÉVITER LES CONFLITS, entre parents et enseignants lorsque la responsabilité d'un accident ne peut être clairement établie.

Après la grève

Les fédérations de l'Éducation (FSU, Ferc-CGT, Sgen-CFDT, Unsa) ainsi que les organisations étudiantes et de parents d'élèves (Unef, Cé, Fidl, FCPE) ont appelé à la grève le 28 septembre, lendemain du jour où la loi de finance 2007 a été présentée au conseil du ministre. La mobilisation a montré les inquiétudes, on ne peut plus fondées, des personnels: un budget 2007 inscrit dans le cadre des réductions de l'emploi public ce qui se traduit, notamment, par 8700 postes en moins dans l'Éducation Nationale... Depuis le début de l'année, le ministre de l'Éducation Nationale affiche une auto-satisfaction exaspérante, tant elle est loin de la réalité de ce que vivent les personnels. Pour atteindre l'objectif de faire réussir tous les élèves, ce n'est ni la démagogie, ni l'autoritarisme (promotion de l'enseignement privé, mise à l'écart de chercheurs non soumis au ministre, concertation laborieuse sur la carte scolaire...) dont l'École a besoin. Tout le monde sait que l'Éducation a besoin de moyens, il ne sert à rien d'essayer de contourner cette évidence par la trop fameuse référence au



© NAJA

statu quo dont certains - les enseignants - seraient les tenants... Bien sûr qu'il faut que l'École évolue, la FSU est la première à faire des propositions... mais la réussite de tous ne progressera que si cet objectif est partagé par tous... ce qui est loin d'être le cas... Dans ce contexte la FSU met en avant quelques grands axes pour obtenir des résultats immédiats et pour peser sur les débats politiques. Il s'agit de construire un grand mouvement social pour l'éducation: la réussite de la grève du 28 en est une étape importante. Dans le même temps le FSU mène une large campagne d'opinion, de contacts avec les personnels, les parents, l'opinion publique, d'intervention auprès des élus La FSU s'adresse à ses partenaires pour envisager des suites unitaires d'ampleur nationale. D'autre part, elle entend avec notamment l'UNEF poursuivre les États Généraux pour l'avenir des jeunes; outre les questions d'éducation ils doivent permettre d'avancer des propositions sur l'emploi, les droits, l'autonomie de la jeunesse.

ÉLIANE LANCETTE

Roland Goigoux sanctionné



Le Directeur de l'École supérieure de l'Éducation nationale a justifié ainsi la sanction prise à l'encontre d'un formateur. « À la lecture de son dernier ouvrage j'ai estimé que certains passages allaient à l'encontre des propos du ministre de l'Éducation. » L'auteur de l'ouvrage s'appelle Roland Goigoux, chercheur reconnu et professeur à l'IUFM de Clermont. L'ouvrage en question « Apprendre à lire » (éd. Retz), commet un crime de lèse majesté: contredire les propos du ministre sur l'apprentissage de la lecture. La sanction: il n'interviendra plus dans la formation des inspecteurs de l'éducation nationale qui devront donc s'en tenir aux thèses d'un autre spécialiste, Gilles de Robien. La FSU avec l'ensemble des syndicats enseignants ont dénoncé cet acte de censure professionnelle.

www.food-force.fr



La faim touche dans le monde, chaque jour, 850 millions de personnes. Le programme alimentaire

mondial (PAM) des Nations Unies, qui distribue une aide alimentaire à plus de 90 millions de personnes lance une façon originale de sensibiliser les enfants de 8 à 14 ans à la faim dans le monde: par l'intermédiaire d'un jeu vidéo éducatif. La version française sera disponible gratuitement sur le site www.food-force.fr qui proposera aussi des documents pour les enseignants. Le but: récolter des fonds pour l'aide alimentaire.

> RESF

6 924

Tel est le nombre de régularisations opérées sur critères, dans le cadre de la circulaire du 13 juin, qui concernait les familles sans papiers d'enfants scolarisés. Elle avait déclenché un immense espoir et une ruée immédiate vers les préfectures. Selon le ministère, 30000 dossiers ont été déposés, soit 10000 de plus que prévu.

Si nous nous réjouissons pour celles et ceux qui ont enfin été régularisés, force est de constater qu'on est loin du compte. Et le flou de certains critères de la circulaire a rendu très disparate le traitement des dossiers selon les préfectures amenant RESF à parler de véritable loterie pour les décisions prises.

Après une veille vigilante tout l'été qui a permis de limiter au maximum les expulsions (4 au total) maintenant, la rentrée scolaire est faite: enseignants, parents d'élèves, élèves, simples citoyens, nombre d'élus sont tous là, mobilisés, solidaires

pour refuser l'inacceptable. L'ampleur de la mobilisation du réseau, depuis deux ans, les 123000 signataires de la pétition « nous les prenons sous notre protection », la déclaration commune du 4 septembre (FCPE, FERC-CGT, FIDL, FSU, SGEN-CFDT, UNEF, UNL et UNSA) donnent à chacun beaucoup d'énergie et de détermination pour continuer car les mesures d'expulsion se poursuivent: la police est intervenue dans une école maternelle le 11 septembre à Chartres pour intercepter un petit garçon de 3 ans (en vain grâce à l'intervention des enseignants) et le 25 septembre à Tulle interpellant une fillette de 4 ans.

Si ce n'est déjà fait n'hésitez pas à signer la pétition, à la faire connaître à participer aux prochaines initiatives des réseaux au plan local ou au delà. Pour toute information: Tél. 08 20 20 70 70 www.educationsansfrontieres.org

CLAUDIE MARTENS

> ALINE

Oubliées les promesses !

L'Allocation pour l'installation étudiante (Aline) sera de 300 euros. Elle ne concernera que 3,5 % des étudiants. Une goutte d'eau.

Dans l'esprit des communicateurs du premier ministre, cela devait faire « djeune » de nommer Aline une mesure en faveur des étudiants. Mais toutes les Aline de France n'apprécieront peut-être pas l'homonymie avec « l'Allocation pour l'installation étudiante », il est vrai peu flatteuse ! D'autant que l'Aline en question n'est pas accueillie très favorablement par les intéressés. D'un montant de 300 euros, censée aider les étudiants boursiers, elle a été plus décriée que louée. Cette aide ne concernera que les étudiants boursiers qui font leur première demande d'aide au logement auprès de la Caisse d'allocations familiales. En seront exclus les non boursiers, les boursiers qui ont déjà un logement indépendant ou encore les étudiants boursiers de moins de 20 ans dont les parents bénéficient des allocations familiales... Au final, cette aide ne concernera que 3,5 % des étudiants, soit 80 000 sur 2.2 millions. Elle est loin de la grande mesure annoncée par Jacques Chirac. Pour l'UNEF « cette allocation de rentrée devrait être versée à l'ensemble des étudiants boursiers ». Si le premier ministre pouvait difficilement ignorer les préconisations du rapport de mission parlementaire réalisé par le député Laurent Wauquiez, il est cependant loin de les suivre. Le rapport (Les aides aux étudiants : comment relancer l'ascenseur social?) dressait « un bilan sévère du dispositif français » et dénonçait tout à la fois le dédale administratif des aides, l'inefficacité du système, la mise à l'écart des classes moyennes, les inéga-

lités criantes (d'où Aline?), la précarité des conditions de vie des étudiants... Il préconisait justement la création d'une allocation de rentrée dont il estimait le coût à 100 millions d'euros (Aline ne coûte que 20 millions d'euros), mais aussi le renforcement et l'élargissement des bourses, la généralisation d'un tarif transport étudiant, un prêt à taux zéro, un pass logement, un pass vers l'emploi... La mesure phare du premier Ministre ressemble plutôt à une lampe de poche à côté de ces préconisations.

Au mois de juin lors du lancement des États généraux de la jeunesse au cours duquel ces questions avaient été évoquées, il avait été rappelé qu'aujourd'hui ce sont les familles les plus aisées qui sont les plus aidées, par le biais des exonérations fiscales à hauteur de 1,7 milliard d'euros, contre 1,3 milliard pour les boursiers*. Près de la moitié de ces derniers sont par ailleurs contraints de compléter leurs revenus en recourant à des petits boulots fragilisant sensiblement leur parcours universitaire. L'Unef juge la mesure « indécente au regard des promesses faites au mois de juillet et des besoins des étudiants ». Mais ce n'est pas tout : pendant la crise du CPE, le Premier Ministre avait promis à plusieurs reprises le maintien pendant 3 mois des bourses à la fin des études afin de faciliter la recherche d'un emploi. Exit. On n'en parle plus. De plus Dominique de Villepin dément l'exonération de la taxe d'habitation pour les étudiants.

BRUNO KOZOLE

Université d'automne

Comme chaque année, le SNUipp tient son université d'automne à La Londe dans le Var les 24, 25 et 26 octobre prochains. Pendant trois jours, des enseignants des écoles, venus de toute la France, participeront à différents ateliers ou conférences ayant pour thème l'avenir de l'école, mais aussi des sujets liés à l'actualité comme la lecture, la grammaire, les mathématiques ou encore l'enseignement du fait religieux sans oublier, bien entendu les problèmes de traitement de la difficulté scolaire... Interviendront notamment Boris Cyrulnik, Jean-Yves Rocheix, Agnès Van Zanten, Roland Goigoux, Agnès Florin, ou encore Pef.



© MIFA

C'est bon pour le moral

Le sondage fait en juillet par BVA après de 835 jeunes de 15 à 25 ans montre que 89 % d'entre eux se sentent majoritairement en sécurité dans leur collège ou lycée.

86 % s'intéressent aux matières enseignées, 76 % prennent plaisir à aller en cours, et 79 % ont une bonne image de leurs professeurs. Une large confiance donc, qui ne peut que nous inciter à nous battre pour être à la hauteur de leurs attentes.



© BRUNO KOZOLE

Pour la réussite, on verra !

La situation du collège Paul Cézanne de Mantes-la-Jolie (78) illustre toutes les incohérences du dispositif Ambition réussite mis en place depuis la rentrée.

« Ambition réussite, je ne sais pas ce que c'est ! Je n'ai jamais vu la tête de l'enseignant référent. » Prof d'EPS au collège Paul Cézanne de Mantes-la-Jolie (Yvelines), Loïg force à peine le trait. Dans cet établissement de 540 élèves (dont 120 en Segpa) classé EP1 et situé au cœur de la ZUS du quartier des peintres, règne une certaine confusion.



© DAVINNAJA

« Pourtant, commente Bruno, professeur de Français, on se disait qu'on avait tout intérêt à ce que l'entrée dans le dispositif ne se fasse pas n'importe comment ». Plusieurs d'entre eux ont été invités au comité exécutif, chargé de définir le profil de poste de l'enseignant référent. Mais des divergences de fond sont apparues entre l'équipe et la hiérarchie au sujet de la finalité des moyens et des profils de postes à pourvoir. « Le principal ne voyait pas d'inconvénient à recruter des professeurs d'école, y compris pour intervenir dans le secondaire. Nous, nous mettions en avant les difficultés d'entrée dans les apprentissages des élèves en Français et en Maths. Mais il y avait accord pour viser le niveau 6e », poursuit Bruno. « Nous attendions surtout des moyens d'enseignement supplémentaires et des financements accrus », résume Annie, prof de Français. Au lieu de cela, la dotation horaire globale a été diminuée de 40 heures... C'est finalement une néo-titulaire en Français qui a été recrutée. Son temps de service est réparti pour 6 heures sur la prise en charge d'une classe (ce qui dégage 1h30 de concertation pour trois autres enseignants de Français), pour 9 heures sur du travail en double en Sixième, le restant allant au soutien sur le

temps hors classe. Le travail de coordination de l'enseignant référent est resté entre les mains de chaque titulaire. « Tout nouvel enseignant a besoin de temps pour apprendre à conduire sa classe, de formation complémentaire. Comment pourrait-il coordonner le travail de collègues déjà expérimentés ? » s'interroge Bruno. De plus, la mise en place du dispositif s'accompagne pour le référent de nombreuses réunions, ce qui le conduit assez fréquemment à ne pas faire cours dans sa classe. « Un comble quand on connaît les enjeux pour les élèves de 6e et quand on sait que plus de 92 % de nos élèves sont issus de familles défavorisées ! », s'étonne un enseignant. Le maître référent n'intervient que sur le Français, alors que pour les enseignants l'effort devrait aussi porter sur les Maths. Le réseau EP1 qui compte aussi 3 écoles devait être pourvu d'un PE et de 6 postes d'assistant pédagogique, 4 ont été recrutés, dont 2 pour le collège (Français et Anglais). Mais les profs des deux disciplines s'interrompent. Comment espérer qu'ils réussissent là où les enseignants certifiés ont échoué, faute de moyens ? ». Les interrogations sont nombreuses et le rôle du Comité exécutif, « qui court-circuite le conseil d'administration », n'est pas fait pour arranger les choses.

YVES TRÉVIERS

Bagneux : une ambition indéfinie

« L'Ambition Réussite, ce n'est pas des moyens en plus », constate Marianne. Le collège Henri Barbusse de Bagneux (Hauts-de-Seine) où elle enseigne l'histoire-géo, compte 370 élèves. Son taux d'encadrement en cette rentrée est identique à celui d'il y a 5 ans ».

Les recrutements ont été effectués dans la confusion. Les enseignants proposaient un poste de professeur pour organiser de l'expérimentation scientifique (dont auraient bénéficié les 2 écoles du réseau), ou encore le recrutement d'un documentaliste qui aurait aussi permis de relancer les BCD des écoles. « En fait, notre hiérarchie n'a jamais discuté des profils ». Deux professeurs d'écoles, seuls candidats, ont été recrutés. La possibilité de travailler en dédoublement reste limitée, faute de formation spécifique au second degré. Surtout, si les référents sont à demi déchargés, les autres professeurs n'ont obtenu aucune décharge pour concertation et travail en équipe...

Ce qu'en pense la FSU

Le recentrage des moyens d'éducation sur un petit nombre d'établissements s'est traduit par la création de 249 réseaux EP1 dénommés « ambition réussite », tandis qu'un nombre important d'établissements (EP3) sont voués à sortir de la carte des ZEP, et que les établissements « intermédiaires (EP2) risquent de voir progressivement disparaître les moyens ZEP. La FSU dénonce le redéploiement consistant à octroyer des moyens « supplémentaires » aux réseaux EP1 sur le dos de l'ensemble des collèges (qui perdent une demi-heure pour chaque classe de 5^e et 4^e). Ces moyens, variables d'un EP1 à l'autre, ne font souvent que compenser les pertes de postes imposées précédemment. Elle s'inquiète de l'organisation dérogatoire des enseignements dans ces collèges, de la focalisation sur le seul socle commun, de la remise en cause des statuts et qualifications des personnels (postes à profil définis localement, bivalence, services partagés entre 1^{er} et 2nd degré)... Et les professeurs référents nommés à cette rentrée sont pour beaucoup des Titulaires remplaçants non volontaires ! La FSU met en avant des propositions alternatives à cette fausse relance.

Soutien scolaire

L'appel à l'aide



© LISA PEQUERYNAJA

Les parents demandent du soutien scolaire et sont 28 % à déjà le faire pratiquer à leurs enfants. Alors qu'il est indispensable pour les élèves en grande difficulté, c'est pour se maintenir à niveau, voire pour accéder aux prépas et grandes écoles qu'il est le plus recherché.

Dossier réalisé par
Jean-Michel Drevon, Bruno Kozole,
Élizabeth Labaye, Éliane Lancette,
Claudie Martens.

Les choix opérés en matière de politique éducative ces dernières années - motivés par des raisons budgétaires - se sont notamment traduits par la réduction des horaires de cours offerts aux élèves (sans réduction des exigences) la diminution du temps passé en petits groupes et des dispositifs de remédiation alors que, dans le même temps, l'hétérogénéité dans les classes ne cessait d'augmenter avec la massification du lycée après celle du collège. Ils ont ainsi généré des difficultés supplémentaires chez les élèves, que les familles comme les enseignants cherchent à compenser. D'autant que les enjeux très forts de la réussite scolaire pour l'avenir des élèves, ne sont pas démentis malgré les campagnes sur le « trop de diplômés » entendues à l'occasion du mouvement des jeunes contre le CPE.

C'est ainsi que, depuis les années quatre-vingt-dix, les dispositifs d'aide et de soutien aux élèves se sont multipliés : aide individualisée, soutien dans une discipline, tutorat, études diri-

gées dans les établissements scolaires ; programmes de réussite éducative dans le cadre du plan Borloo avec l'implication hors de l'école de partenaires multiples associatifs coordonnés par la municipalité ; aide privée et payante avec les cours particuliers et le développement d'entreprises spécialisées dopées par les mesures fiscales allégeant la charge financière pour de nombreuses familles...

La liste n'est pas exhaustive et certains parlent même d'explosion de la demande. Selon la nature de l'offre, le niveau d'étude et le niveau scolaire, les objectifs ne sont pas les mêmes : de la remotivation d'élèves en rupture scolaire au coup de pouce pour combler des lacunes, de la « béquille » pour tenir toute l'année après un passage de justesse à la recherche de l'excellence pour intégrer la classe préparatoire ou l'école prestigieuse, la gamme est vaste. Mais dans tous les cas, elle interroge les politiques éducatives sur les mesures à développer pour prévenir les difficultés scolaires. Comment les évaluer, préciser leur nature et sur quels leviers agir assez tôt ? Cela implique une réflexion approfondie sur les savoirs enseignés, leur hiérarchie, l'activité au cœur de la classe, les contenus des épreuves d'examens ou de concours. Cela implique aussi de mettre en place de l'aide, du soutien et plus largement de l'accompagnement scolaire (ouverture sur l'extérieur, accès à la culture, ...) hors de la classe mais en cohérence avec le travail dans la classe, dans le cadre d'équipes pluri professionnelles qualifiées combinant travail en groupe et suivi individuel. Cela implique enfin, une évaluation rigoureuse des effets produits.

Un maillage fort dans et hors l'école du service public non marchand est la condition nécessaire pour donner du sens aux slogans sur l'égalité des chances et assurer réellement la réussite de tous les élèves. Faute de quoi l'école continuera à laisser sur le côté des milliers d'élèves et les officines privées continueront de faire leurs choux gras de l'angoisse des parents.



© INAJA

Les offres publiques

En plus des dispositifs internes aux établissements, l'offre publique est assurée par des associations subventionnées par les collectivités.

Il existe de plus en plus de dispositifs internes aux établissements scolaires : l'aide aux devoirs avec « l'étude » à l'école élémentaire, les études dirigées ou encadrées au collège, mais aussi l'aide au travail personnel, le soutien dans une discipline, le tutorat assuré par des élèves plus âgés... Autre possibilité qui concerne des élèves en très grandes difficultés : les dispositifs relais (classes et ateliers). Toujours rattachés à un collège, ils offrent un accueil temporaire et adapté à des collégiens en voie de déscolarisation et de désocialisation, L'accent est mis sur la collaboration entre l'équipe éducative du dispositif et celle du collège pour favoriser un retour réussi vers une reprise normale de la scolarité ou l'entrée dans un cycle de formation professionnelle. Les Francas, les CEMEA et la Ligue de l'Enseignement sont partenaires de ce dispositif qui donne des résultats réels : 80 % des élèves concernés sont rescolarisés dans un cursus ordinaire, tandis que

d'autres sont engagés dans une poursuite de formation ou un emploi.

De nombreuses villes se sont intéressées à la question de l'accompagnement scolaire, mettant en place des



© LISA PEQUERINAJA

équipes qui tentent d'offrir aux enfants une autre façon d'aborder les apprentissages : utilisation d'internet, mise à disposition de logiciels de soutien, développement du langage par le théâtre.... Autre expérience, l'accueil des jeunes des quartiers défavorisés pendant les vacances scolaires dans le collège du quartier. Élèves et pro-



© LISA PEQUERINAJA

fesseurs pratiquent des activités différentes, des rapports nouveaux s'établissent qui permettent ensuite de travailler plus facilement en atelier de soutien scolaire.

Beaucoup d'associations proposent aussi des formules de soutien scolaire. Associations de parents (F.C.P.E...) mais aussi d'étudiants comme l'AFEV (Association Française des Étudiants pour la Ville). Celle-ci mène des actions d'accompagnement éducatif auprès du public 5/16 ans. Depuis 15 ans, 60 000 étudiants ont donné deux heures de leur temps chaque semaine pour accompagner un enfant ou un jeune en difficulté dans les quartiers défavorisés. Aujourd'hui, cette association, en lien avec le Ministère de l'Éducation Nationale, lance une campagne «30 000 étudiants solidaires pour être utile contre les inégalités» visant à soutenir 30 000 enfants et jeunes en difficulté.

Les réseaux de réussite éducative mis en place dans le cadre de la loi sur l'égalité des chances adoptée en 2005 ont pour vocation de coordonner l'ensemble de ces dispositifs avec un pilotage confié aux municipalités.

Un seul établissement public propose des programmes de soutien, mais limités à certaines classes et certaines matières: le Centre national d'enseignement à distance (CNED). Le CNED va proposer, par exemple, un accompagnement de français en troisième sur neuf mois pour 120 euros.

Les parents en demandent

28 % des parents ont fait donner des cours particuliers à leurs enfants dont déjà 5 % en maternelle. 80 % disent être prêts à avoir recours à des cours particuliers payants, soit en cas de difficultés scolaires (75 %) ou seulement pour améliorer ses performances (58 % dont déjà 54 % en maternelle et primaire et plus de 60 % en lycée). Par ailleurs, les parents, s'ils sont majoritaires (56 %) à penser que l'école joue actuellement correctement son rôle de soutien, attendent beaucoup des nouvelles dispositions de soutien personnalisé mises en place à partir de cette année: 89 % y sont favorables. Le sondage fait en outre valoir qu'au total 83 % des parents aident leurs enfants le soir (dont 17 % systématiquement). Si 69 % s'estiment suffisamment capables, 19 % se sentent démunis, notamment ceux qui ont fait le moins d'études.

*source: sondage CSA pour le journal la Croix.



28 % des parents ont fait donner des cours particuliers à leurs enfants

Offre privée : Noir c'est noir !

Le travail au noir règne encore dans le soutien scolaire. Plus de 80 % des parents concernés ont fait appel à des étudiants ou professeurs probablement non déclarés. Les cours particuliers se répartissent ainsi: 13 % par des professeurs d'école; 20 % par des entreprises spécialisées; 28 % par des professeurs et 39 % par des étudiants¹. L'état en instaurant les réductions d'impôts et chèques services tente de réguler le marché évalué à 550 millions d'euros, en progression de 10 % par an. La croissance traduisant à la fois une demande accrue et un gain de parts de marché des entreprises.

Le leader est *Academia* avec 2 millions d'heures de cours et un volume d'affaire en 2004 de 62 millions d'euros. *Complétude* arrive loin derrière avec 500 000 heures. Ces entreprises ne sont que des mandataires qui mettent en relation familles et profes-

seurs. *Les cours Legendre* au contraire salarient leurs professeurs. En 2004 le volume d'affaire s'élevait à 11 millions d'euros. *Après la classe*² offre un service complet en prenant en charge l'enfant après l'école jusqu'au retour des parents. Le plan de cohésion sociale de Borloo devrait venir modifier les rapports de force du secteur en promouvant la constitution de prestataires nationaux. Sodexo, Accor, banques, mutuelles et société d'assurances devraient rapidement s'intéresser à ce marché prometteur. Constat amer pour l'éducation nationale qui devrait interpeler le ministre et lui faire comprendre que l'heure n'est pas aux faux débats mais à décider de réels moyens pour l'aide aux enfants en difficultés même passagères.

1. enquête d'avril 2005 de l'IFOP pour *Academia*.
2. Témoignage p. 21.



© LISA PEQUERY/NAJA

Dominique Glasman : « Un accompagnement tout au long de la scolarité »

Pour ce spécialiste de l'accompagnement scolaire, le soutien passe d'un rattrapage ponctuel à un accompagnement permanent. Il souligne également le peu de résultats du soutien pour les élèves en grande difficulté.

Les médias parlent souvent d'explosion de la demande. Confirmez-vous ce phénomène ?

Il faut être prudent : les données proviennent des entreprises privées qui en vivent. Toutefois, on peut penser qu'il existe une augmentation dans la mesure où la pression autour de la réussite scolaire demeure très forte. Le développement de l'offre, les mesures fiscales ont facilité l'accès pour un grand nombre de familles.

Qui sont les principaux « consommateurs » ?

Les catégories les plus favorisées, puis les classes moyennes. Dans les milieux populaires le recours demeure très minoritaire mais pas complètement absent comme c'était le cas il y a quelques dizaines d'années. C'est bien le signe que les enjeux de l'école ne se limitent plus à l'acquisition d'un métier et que les freins sont essentiellement d'ordre financier.

Très concrètement, quelles sont les attentes ?

En primaire, l'aide aux devoirs, au collège et au lycée le soutien dans certaines disciplines. Le but est d'améliorer des résultats qui ne sont pas bons mais aussi de « tenir » dans une classe où l'on a été admis de justesse par exemple. C'est ainsi que l'on passe d'un rattrapage ponctuel à un accompagnement tout au long de la scolarité. Nouveauté, l'objectif peut être la recherche de l'excellence scolaire pour l'accès à une école prestigieuse. La volonté de ne pas mêler rapports parentaux et rapports scolaires joue également.

Peut-on évaluer les effets du soutien sur les résultats scolaires ?

Les progrès concernent essentiellement les élèves moyens. Ceux-là, peuvent gagner 2 ou 3 points. Ces résultats sont liés au fait que les élèves sont volontaires, qu'ils bénéficient d'un suivi indi-



© BRUNO KOZOLE

Dominique Glasman est professeur de sociologie à l'Université de Savoie, spécialiste de la sociologie de l'éducation et plus particulièrement de l'accompagnement scolaire

viduel, qu'ils peuvent passer du temps à répéter des exercices. Par contre les cours particuliers ne répondent pas aux problèmes des élèves en grosse difficulté, ceux-ci étant peu demandeurs et les entreprises peu intéressées par eux.

Les cours particuliers sont une spécificité française ?

C'est un phénomène général et d'autant plus fort que le système scolaire du pays est compétitif. Au Japon, on y a recours au lycée jusqu'à 4 à 5 heures par semaine pour obtenir l'entrée dans l'université prestigieuse, et donc en amont pour l'entrée dans le meilleur lycée,ce qui amène les jeunes japonais à suivre des cours dès le primaire.

Cette situation doit amener les politiques éducatives à évoluer dans quel sens ?

Développer les moyens matériels et humains permettant aux élèves de travailler en études surveillées, entraîner ceux qui veulent participer à la compétition scolaire pour ne pas laisser s'exercer le seul tri financier. Enfin revoir la conception des épreuves scolaires au profit de la réflexion plutôt que de la vitesse et la réactivité qui donnent de l'importance à l'entraînement et donc de l'efficacité aux cours particuliers.

Bibliographie

- *Le travail des élèves pour l'école et en dehors de l'école*, Dominique Glasman, Leslie Besson. Décembre 2004. 154 p. Rapport pour le Haut Conseil de l'évaluation de l'école. Disponible sur : http://cisa.adc.education.fr/hcee/documents/rapport_Glasman_Besson.pdf
- *La Déscolarisation*, sous la direction de Dominique GLASMAN et Françoise CEuvrard 2004.
- *Accompagnement scolaire - Sociologie d'une marge de l'école* 2001.
- *Auxiliaires d'école. Les établissements scolaires et les aides-éducateurs* D. Glasman, C. Ben Ayed et J.-P. Russier (dir), 2001, Recherche pour le MEN et la DIV, CRE, Université de Saint-Étienne, octobre 2001.
- *Les jeunes l'insertion l'emploi*. Bernard Charlot, Dominique Glasman, février 1999.
- *Cours particulier et construction sociale de la scolarité*. Dominique Glasman, Georges Coulonges, CNDP - FAS, 1994.
- *L'école hors l'École* broché. Novembre 1992.
- *L'École réinventée?* D. Glasman, décembre 1992.

Soutien scolaire à Romans

Où situer la frontière entre l'accompagnement et le soutien scolaire? Sur le terrain, elle est ténue. Et l'un ne peut aller sans l'autre.

À l'est de Romans, le quartier de la Monnaie, le plus pauvre de la région Rhône Alpes. Classé en ZEP depuis 1982, puis en REP. Les dispositifs de soutien et d'accompagnement y ont été mis en place dès 1992. L'instauration des dispositifs de réussite éducative (DRE), il y a deux ans, avec la loi de cohésion sociale ont fait débat: « doit-on rentrer là-dedans? ». Joël Monteillet, le coordinateur



© BRUNO KOZOLE

REP et directeur de l'école Langevin évoque les réticences d'alors: logique libérale, concurrentielle. « En fait, pour nous c'était le seul moyen de poursuivre le travail de douze années. » Arrêter était impensable. En près de 15 ans de travail et de réflexion, de contact avec les familles, de coopération entre les différents acteurs, le dispositif actuel présente un tableau complexe autour de l'enfant et de la difficulté scolaire. Mais une caractéristique majeure, la concertation et la notion de contrat avec les enfants, les familles, les structures de la ville.

Ainsi, des personnes référentes, travailleurs sociaux, animateurs, accom-

pagnent, parfois directement dans la famille, certains élèves repérés par les enseignants, à raison d'une heure par semaine. Mais le DRE travaille aussi en amont, dès les structures de petite enfance, avec des dispositifs Passerelle. Puis pour les élèves en cours préparatoire, les clubs Coup de pouce, apportant une aide spécifique en lecture. Le dispositif propose également des activités sportives, culturelles. Mais à l'inverse de ce qui se faisait dans les années 80-90, ces activités s'appuient sur un donnant-donnant: pour une heure d'activité (sport, chant, théâtre, jardin...plus de douze activités au total) l'élève effectue deux heures de travaux pédagogiques

encadrés en lien avec l'activité choisie. « On articule ainsi savoir être et savoir faire! » précise Joël Monteillet. « L'esprit de tout ça c'est aussi de proposer une multitude d'entrées aux élèves et à leurs familles. » À la fois pour agir sur les difficultés éprouvées par les élèves, que pour les prévenir. Le travail collectif a eu pour but de mettre en place des dispositifs pour tous les âges et toutes les difficultés rencontrées.

Le coût du dispositif (supporté par la ville et l'État) s'élève à 774 € par enfants et concerne près de 300 élèves. Toutefois l'argent de l'État tarde et « sans l'engagement de la ville, nous n'aurions pu travailler. »

Privé : Juliette témoigne

Les officines privées proposant des services de soutien scolaire se multiplient. Internet est souvent le premier moyen de contact utilisé par les parents. Ainsi, *Après la classe* offre une multitude de prestations, de l'aide aux devoirs à la préparation aux examens. Juliette*, était étudiante en licence l'an dernier lorsqu'elle a répondu à l'offre de recrutement que le site proposait. « A priori, ça avait l'air sérieux. Pour-

tant, on ne m'a jamais demandé le moindre justificatif de diplôme - initialement on me demandait un niveau Bac + 5. Aucune information, aucune réunion d'harmonisation, aucune évaluation du travail effectué auprès des élèves. Plutôt ahurissant. En fait les parents sont totalement trompés. Le seul contact que j'avais avec *Après la classe* était le 24 du mois quand je déposais mes tickets les familles achètent des tickets qu'elles remet-

tent au « professeur ». Rien d'autre. Dans mon cas je n'ai même jamais eu de contact avec les parents. » Cas isolé? Juliette a entendu le même genre de remarques d'amies travaillant pour d'autres officines. « En tout cas, forte de cette expérience, si le cas se présente, je ne confierai jamais mon enfant à ce genre de boîte. »

*Nous avons modifié le prénom de notre témoin.

Ça se passe ailleurs !

Comme le constate la plupart des études, il est difficile de comparer le « hors temps scolaire » sans connaître ce qu'il en est du temps scolaire, du fonctionnement social et des normes de chaque pays. Si les Coréens, les Japonais consacrent beaucoup de temps hors de l'école ce n'est pas tant pour pallier des carences du système que pour se préparer à une compétition et une concurrence qui sont la norme. 59 % des élèves de 8^e au Japon suivent des « jukus ». C'est en fait une double scolarité qui doit permettre de choisir le meilleur collège qui lui-même permettra d'envisager le meilleur lycée conduisant peut-être à la meilleure université. Il en est de même en Corée. On connaît les effets pervers, pour les jeunes, d'un tel système qui est en train de gagner la Chine. Une étude récente dénonce la course à la performance qui commence au jardin d'enfants « Sport, musique, jeux, tout n'est que compétition ». Le suicide est devenu la première cause de décès pour les 15-34 ans. D'une manière générale, et quel que soit le pays, la prise de cours est plus massive à chaque évaluation décisive du système (concours, examen d'entrée, ...). La compétition scolaire est devenue une donnée essentielle même dans les pays pauvres où les budgets et la casse des services publics d'éducation ne permettent pas un accès de tous au savoir. Dans un monde où la connaissance est devenue un élément du succès pour le plus grand nombre son accès donne naturellement lieu, faute de système égalitaire, à des stratégies et donc à des « marchés » que le marché ne saurait ignorer.



© LISA PEQUERYNAJA

Les propositions de la FSU

Alors que le plan Borloo affiche des objectifs de réussite négatives accompagnées de coupes budgétaires dans l'Éducation nationale, la FSU avance ses propositions pour répondre à l'appel des parents.



© LISA PEQUERYNAJA

L'enfant doit lui-même être demandeur... et susceptible de faire l'effort correspondant.

Quelles politiques publiques de « soutien scolaire » mettre en œuvre ?

Le plan Borloo a affiché des objectifs de réussite éducative. Au moment où les coupes budgétaires dans l'Éducation nationale étranglent les écoles et les établissements scolaires, il y met des moyens non négligeables. Le risque est grand de voir un service public d'Éducation qui ne garantisse plus que le strict minimum, réduit aux apprentissages « fondamentaux » tandis qu'à la périphérie, des dispositifs de compléments ou « d'aide » se multiplieraient, avec une efficacité à démontrer. Le plan « vise à repérer et accompagner des enfants et adolescents (de 2 à 16 ans) présentant des signes de fragilité et des retards scolaires, en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement ». Il est essentiellement organisé hors temps scolaire et devrait s'articuler avec des dispositifs existants (qui pour certains sont menacés par les baisses des budgets sociaux !). Parce que la demande sociale de réus-

site est forte, l'angoisse scolaire génère un marché. L'idée se développe aussi d'une réussite individuelle dans la compétition dès le plus jeune âge. Mais pour la FSU, cette mission de réussite relève de la responsabilité du service public avec quelques idées fortes: aider, ce n'est pas rabâcher, ni « faire de l'école après l'école ». C'est d'abord dans la classe que se joue la réussite scolaire. Et que peut et doit se déployer le soutien à l'activité scolaire de l'enfant. Il doit profiter de l'effet classe, notamment avec des effectifs moins importants et la mise en place de groupes de remédiation et de soutien. Il doit aussi bénéficier d'une aide individualisée plus conséquente au lycée. Des équipes pluri-professionnelles doivent être développées pour permettre un regard croisé et une prise en charge collective de la difficulté scolaire ; cela suppose une grande professionnalité des métiers de l'éducation pour repérer et identifier les difficultés dans l'objectif de les réduire. Ces moyens ne

sont pas présents ou suffisants partout, et lorsqu'ils le sont, sont souvent mal connus par les parents, qui mettent beaucoup d'espoir dans des cours privés « individuels », sous-estimant la capacité d'entraînement et d'aide pour leur enfant d'un travail en groupe. La priorité est donc d'instaurer un dialogue avec les parents en leur donnant les clés de compréhension de la demande de l'école, pas toujours suffisamment explicite. On peut démontrer combien l'effet classe peut être mobilisateur, et combien on apprend des autres, même dans des contextes difficiles.

Études dirigées, études surveillées « cours du soir » à l'école primaire... existent également et devraient être développés pour que l'école réponde effectivement à la demande. Il y a un débat sur les personnels qui doivent les assurer : enseignants pour les études dirigées à dominante disciplinaire, surveillants ou assistants d'éducation pour les études surveillées... L'école ouverte peut également permettre au travers d'activités variées de retrouver le goût d'apprendre.

En même temps l'effet du soutien individuel peut être parfois stimulant pour l'élève, et rassurer ses parents, mais à une condition : l'enfant doit lui-même être demandeur... et susceptible de faire l'effort correspondant. Car sans effort, sans travail personnel, le soutien est évidemment une illusion que trop de parents méconnaissent.

Enfin, il ne faut pas négliger l'impact des politiques culturelles, de l'offre de lecture, de spectacles sur la réussite scolaire...

Coaching !

Le soutien scolaire, initialement conçu pour les élèves les plus en difficultés, peut aussi prendre la forme d'entraînement aux concours les plus renommés.



© LISA PEQUERINAJA

Le coaching se développe en France pour accéder aux filières les plus sélectives. Cette dimension est bien connue dans les pays où l'individualisme et le marché scolaire sont les bases de la réussite (le Japon, la Corée et aujourd'hui la Chine en sont les exemples les plus connus) mais elle se généralise avec le rôle de plus en plus déterminant de la qualification dans des sociétés où les effets d'une massification mal accompagnée et le chômage de masse inquiètent les parents.

La France ne fait pas exception. Il ne s'agit plus là d'aider des élèves « en difficultés » mais bien, souvent pour de « bons » élèves, de se préparer à être les meilleurs : ce qui signifie intégrer les meilleures filières, les meilleurs établissements, les classes prépas, etc. Et ensuite « réussir » dans des filières - médecine par exemple, où la sélection est très forte et les places très chères. La pression sociale est plus ou moins forte. Elle est présente dans tous les milieux sociaux, mais c'est de fait dans les CSP+ (catégories socioprofessionnelles supérieures) qu'on les trouve le plus ne serait-ce qu'en raison du coût de ce type de « soutien ». Le « coaching » a ainsi fait son apparition. Le choix du mot est évidemment révélateur de la démarche : on est dans la logique de compétitivité économique importée de l'entreprise

dont on sait qu'elle est aujourd'hui le creuset des « vraies valeurs ». Il s'agit dans une compétition de jouer « gagnant » et pour cela d'entourer le « jeune » de façon à ce qu'il fasse les bons choix. Il n'est donc plus seulement question de connaissances, mais aussi d'équilibre, de gestion du stress, de capacité à décider vite ! On se dira que dans le fond ce n'est rien d'autre que de l'éducation et que c'est ce que recherchent tous les parents en entourant leur enfant ! Il ne s'agirait que de repeindre d'un langage managérial, pour en tirer bénéfique, une pratique familiale commune. D'ailleurs il existe un « coaching parental » pour aider les parents à prendre les bonnes décisions, au bon moment, pour la réussite scolaire et l'épanouissement de leurs enfants. Mais le développement de ces sites internet, de ces discours, l'émergence d'une nouvelle approche de l'éducation, centrée sur l'individu et sa performance, pourrait avoir des conséquences sur les apprentissages. Une chose est sûre : son coût et donc sa sélectivité par l'argent ! L'un des sites, pris au hasard, propose « Le forfait de 4 séances (de 1 h 30 à 2 heures) pour 390 € dont 50 % peuvent être déduits de l'impôt sur le revenu si les séances ont lieu à domicile. »



© LISA PEQUERINAJA

Les nanotechnologies

Vous ne le savez peut être pas : les nanotechnologies nous entourent déjà. Elles sont presque partout. Et le seront infiniment plus à l'avenir. Avec le « nano » nous sommes dans l'infiniment petit : le milliardième de mètres ! Imaginez un robot comparable à ceux que l'on trouve dans les usines mais cent mille fois plus petit que le diamètre d'un cheveu. Difficile à imaginer.



Dans les nanotechnologies, les nanosciences, il s'agit soit de miniaturiser des objets, à l'échelle nanométrique, soit de jouer au mécano en utilisant les atomes comme pièces de base, et ainsi reconstruire des molécules en vue d'un usage précis. Fascinant, ou effrayant ! Il s'agit ni plus ni moins, comme l'a dit Jean-Marie Lehn, Prix Nobel de chimie, de « *refaire ce que la vie a fait, mais à notre façon* ». Et le monde n'étant pas parfait le champ d'application est immense. Dans le domaine de la santé, de l'industrie, de la communication, de l'énergie et de son stockage, entre autres... Mais la force de ces technologies, l'infiniment petit, peut aussi être leur faiblesse. On ne sait pas encore ce qui se passerait si l'on inhalait ces nanomatériaux, s'ils venaient à se disperser. Par exemple, des nanotubes de carbones sont déjà utilisés dans l'industrie automobile, beaucoup plus résistant et beaucoup plus légers que l'acier. Mais quel impact auront-ils sur la santé de ceux qui les inhaleront tôt ou tard, lorsqu'ils se disperseront dans la nature ? Des travaux ont déjà mis en évidence des réactions inflammatoires dans les poumons, pouvant être à l'origine de cancers. Les « nanopoudres » ne connaissent de fait pas de barrières, aucun tissu humain ne peut les arrêter. Ce qui a conduit certains industriels à en stopper carrément la production quand

d'autres annoncent la mise en route d'unité de production massive. Deux attitudes qui illustrent bien les enjeux et les défis que nous lançent les nanotechnologies.

D'une part des espoirs immenses sont ouverts dans le domaine biologique notamment. Des solutions nouvelles peuvent être apportées dans le diagnostic la thérapie de nombreuses maladies. D'autre part une utilisation sans maîtrise des conséquences peut porter gravement atteinte à l'intégrité des individus et des environnements.

Or a-t-on suffisamment réfléchi à ces conséquences ? Plus que tout autre domaine peut-être les nanotechnolo-

gies supposent une approche pluridisciplinaire. En raison même de l'échelle à laquelle elles opèrent. La prudence, le principe de précaution ne mériteraient-ils pas que l'on mette l'ensemble des connaissances actuelles sur la table, que l'on en mesure les forces et les faiblesses, avant d'aller plus loin ? Avant de mettre sur le marché des nanobombes à retardement ? Il ne faudrait pas que la taille des enjeux économiques, gigamétriques eux (estimés à mille milliards d'euros d'ici 2010), mais aussi les implications militaires et donc géostratégiques soient un frein à ce nécessaire débat démocratique sur ces questions.

BRUNO KOZOLE

3 questions à Emmanuelle Daran « Tous les domaines sont concernés »

Quels sont les enjeux des nanotechnologies ?

Ils sont multiples et liés à leur différents domaines d'application. Ils sont pour une part importante économiques, mais tous les domaines sont concernés : la biologie pour la fabrication de médicaments plus ciblés ou pour la fabrication de « laboratoires sur puces », l'énergétique, les textiles à propriétés très spécifiques... Les nano particules couvrent un champ aussi larges que ce que l'on peut imaginer.

Doit-on en avoir peur ? Et l'importance des enjeux économiques ne doit-elle appeler à plus de vigilance encore ?

Cela n'est pas spécifique au nanotechnologies. On ne doit pas forcément en avoir peur, mais on doit se poser les bonnes questions, avoir une réflexion éthique et une sorte de vigilance par rapport aux conséquences sanitaires notamment, mais je dirais la même chose pour la biologie, la chimie ou pour les progrès dans l'agroalimentaire... Ce n'est pas propre aux nanotechnologies. Ce que je regrette c'est que dans beaucoup de parcours de formation scientifique on n'est pas formé à ces questions. Combien d'universités, d'écoles d'ingénieurs intègrent une formation sur l'éthique, sur l'histoire des sciences.

Quels espoirs portent les nanotechnologies ?

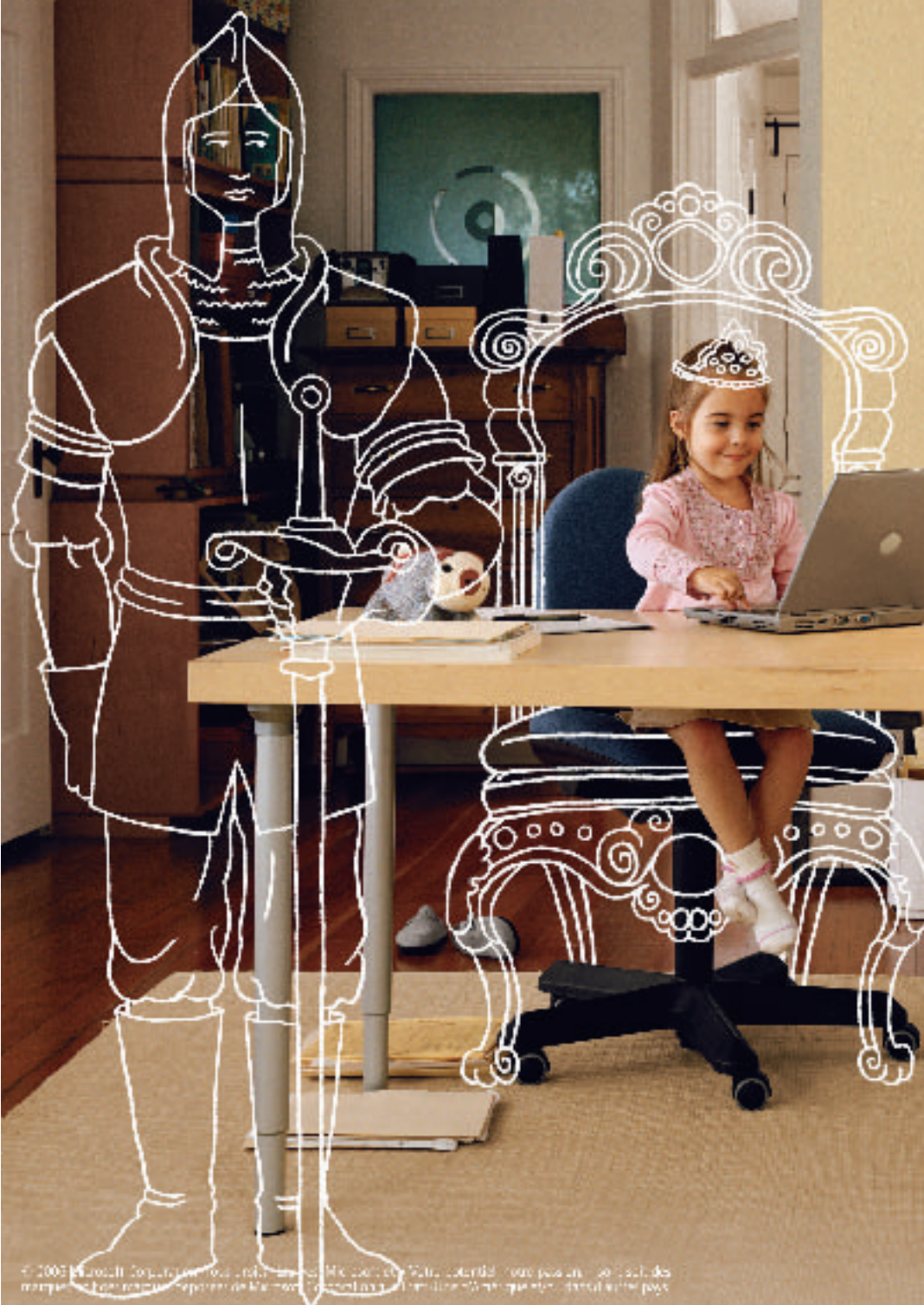
Cela dépend de la sensibilité de chacun. Les textiles anti taches peuvent être un progrès, mais pour moi les applications médicales qui permettront de mieux soigner, de mieux diagnostiquer ou encore tout ce qui touche à la préservation de l'environnement constituent de vrais espoirs. Mais c'est aussi là qu'il faut avoir le plus de vigilance et d'exigences éthiques. C'est le paradoxe.

Emmanuelle Daran est Ingénieur de recherche à Toulouse dans le Laboratoire d'Analyse et d'Architecture des Systèmes - CNRS.

on imagine

des enfants découvrant le monde numérique, en toute sécurité.

Microsoft s'engage sans relâche pour faire d'Internet un terrain de découverte et d'apprentissage plus sûr pour les enfants. Nous travaillons étroitement avec des partenaires publics et privés afin d'informer les parents et les aider dans l'usage des outils numériques pour que leurs enfants puissent surfer en toute confiance sur le web. Découvrez le guide publié en partenariat avec l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) sur microsoft.com/france/enfance-en-ligne



Arts décoratifs : nouvelle jeunesse

Le Musée des arts décoratifs est très français et unique au monde. Son concept est né au milieu du XIX^e de la nécessité de valoriser un art et des métiers face aux choix de la production



industrielle. Il fut alors besoin de séparer ces deux univers et on le comprend aujourd'hui encore.

En observant les quelque 6000 objets du musée rénové choisis parmi les 150000 de ses collections, s'imposent, quels que soient le style et l'époque, un savoir-faire artisanal et une esthétique de la fonction plutôt rassurants pour l'homme. L'union des arts décoratifs, créée sous forme d'association loi 1901, porte bien son nom. C'est bien l'union des métiers et de l'homme comme utilisateur, avec le souci permanent de faire coller l'art de vivre à la création. Le parcours chronologique du musée, du Moyen-Age à nos jours, nous permet d'admirer meubles, vêtements, bijoux, objets qui, recelant des trésors d'ingéniosité, furent inventés pour éblouir et enrichir en donnant du sens à leur fonction originelle. Ainsi à travers les siècles sont réunis d'une part, artisans, industries, artistes et, d'autre part, donateurs, collectionneurs et mécènes. Outre le plaisir du visiteur, le musée se fixe également l'objectif de transmettre auprès des professionnels, des enseignants, étudiants et chercheurs. Il est complété par la bibliothèque des arts décoratifs.

Musée des Arts décoratifs
107, rue de Rivoli 75001 Paris
Fermé le lundi
www.lesartsdecoratifs.fr

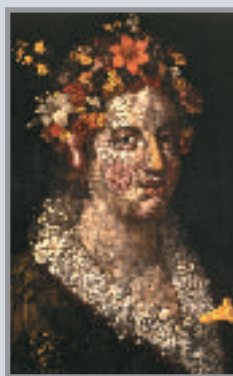
Lire en fête

Pour sa 18^e édition *Lire en fête* (du 13 au 15 octobre) couvrira près de 100 pays. La thématique de ce festival « une ville, une œuvre » s'illustrera à Grenoble par un hommage au natif Stendhal, dans la bretonne Huelgoat par trois jours entièrement dédiés à Jack Kerouac, alors que Deauville a choisi Apollinaire et ses Calligrammes. Une nuit de lectures publiques est prévue le vendredi 13. Le programme des 4000 manifestations en France et ailleurs dans le monde est sur : www.lire-en-fete.culture.fr



Nouveautés aux Beaux-arts de Lille

D'abord, et ce n'est pas encore courant, la musique entre au musée une fois par mois, avec un nouveau rendez-vous à l'heure du déjeuner : les Midis-Musique. À 12 h 30, avec un simple billet d'entrée, le musée invite à goûter au plaisir d'un moment musical au cœur des collections du musée ! Premier Midi-Musique : le 29 septembre. Ce premier moment sera



consacré au Festival Mozart de Waterloo en Belgique, avec des œuvres de Beethoven, Haydn et Mozart. Du 15 octobre au 14 janvier 2007, le musée accueillera une exposition originale intitulée *l'homme paysage*. Elle a pour enjeu de repenser le corps humain en synergie avec la terre, de la Renaissance jusqu'au XXI^e siècle. Tableaux, gravures, les paysages anthropomorphiques du XVIII^e, mènent à l'homme éclairé du XVIII^e dominant la nature à la projection érotique du XIX^e siècle. Le volet contemporain aborde le sujet à travers des photographies, vidéo, installations... qui montre combien l'art actuel dissimule l'homme en l'assimilant à l'espace de l'œuvre elle-même. Palais des Beaux-Arts de Lille
Tél : 03 20 06 78 00

Utopie et révolte dans la gravure allemande

La période artistique, des années 1890 aux années trente, est passionnante tant elle est fertile en mouvements artistiques bouleversants, d'un

pages à l'autre, l'Europe entière, traversée par la rupture de la première guerre mondiale. L'exposition du musée de Strasbourg s'attache à montrer cette intensité à travers la richesse créative de 160 œuvres de la gravure allemande, du Jugendstil au Bauhaus, en passant par l'impressionnisme, l'expressionnisme et la Nouvelle Objectivité qui domina l'après-guerre. De la belle utopie d'un « art total » reliant l'art à la vie quotidienne à la violence de l'après-guerre jusqu'au désespérant rejet de l'humanité. Plus largement, l'exposition montre comment s'est opéré le renouveau de l'estampe allemande du XIX^e siècle avec la création des écoles de gravure des différents mouvements artistiques du début du XIX^e siècle qui écloront quasi simultanément. Jusqu'au 31 décembre 2006
Musée d'art moderne et contemporain de Strasbourg
Tél. : 03 88 23 31 31
www.musees-strasbourg.org



Les auteurs sans droits ?

Est-ce la fin du droit d'auteur ? Alors que l'Assemblée nationale s'évertue à trouver une loi qui ménage la chèvre et le chou, de grands sites américains annoncent musiques, chants et films en gratuit. Et les agences photos s'effondrent...

Le droit d'auteur qui a fait son apparition en France au XVIII^e siècle grâce à Marivaux et Diderot est-il en train de vivre ses derniers jours ? La montée en puissance d'internet, où tout s'échange devant des pouvoirs publics impuissants, semble l'affirmer. Premières victimes de ce raz-de-marée, les agences photos. Magnum, Sipa, Sygma... souvent créés en France à l'initiative des grands de la photo du XX^e siècle, Cartier-Bresson, Willy Ronis et autre Clergue, disparaissent après avoir été vendu aux puissants de l'informatique, Microsoft notamment. C'est qu'il est difficile de préserver le droit d'auteur sur les images alors que celles-ci fusent de site en site.

La musique connaît pareil phénomène, malgré les différents projets de loi, jamais voté ou jamais appliqué avant le vote surprise du 20 décembre dernier lorsque Renaud Donnadieu de Vabres se trouve mis en minorité à l'Assemblée nationale par des députés UMP et PS qui décident de rendre libre la copie sur internet, la fameuse "licence globale".

Évolution incontournable ?

"Proposer du payant face à du gratuit, bon courage" ! s'exclamera Pascal Nègre, pdg d'Universal Music France et président de la société civile des producteurs phonographiques, ces majors qui sont le plus lésé par internet. Cela ne dissuade pas les députés rappelés à l'ordre par leurs partis de voter une loi qui prévoit des sanctions (certes plus légères que les emprisonnements précédents) en cas de copie sur le net, une pratique à laquelle s'adonne allégrement quelques huit millions de Français.



L'édition littéraire semble le seul lieu où l'on peut encore contrôler les droits d'auteur. Mais Google veut mettre en ligne les œuvres les plus vendus.

La loi est vite jugée inapplicable, mais le ministre de la culture s'entête et fait voter une loi décidant de trois niveaux de sanctions (voir ci-contre) qu'aucun service de surveillance ne peut mettre en œuvre.

Le coup de Jarnac

Cela au moment même où la commission permanente de contrôle des sociétés de perception et de répartition des droits révèle l'énormité des droits de gestion retenus par ses sociétés sur les droits qu'elles sont censés reverser aux auteurs.

Une loi inapplicable ?

La loi sur les droits d'auteur et les droits voisins dans la société de l'information adoptée le 21 mars 2006 prévoit plusieurs sanctions pour les internautes qui copient des œuvres. Ce dernier est passible de 38 euros d'amende s'il le fait à des fins personnelles, de 150 euros d'amende s'il met ses copies sur le net sans intention commerciale.

Plus sévère pour ceux qui le font à des fins commerciales, la loi prévoit un plafond de 300 000 euros d'amende et de trois ans de prison.

Le seul problème est qu'il est impossible de mettre en place un système de détection efficace, seul quelques cas pouvant être relevés. La CNIL a en effet refusé d'autoriser un système permanent de surveillance des sites.

Cet été, sans le moins du monde s'occupait des longs et difficiles débats de la société française et de ses députés, des sociétés américaines annoncent qu'elles étudient la possibilité de mettre des centaines de milliers de musiques et de films en gratuit totale sur le net. Elles se financeraient uniquement par la publicité. Cela rendrait totalement caduc le bel édifice d'équilibriste voulue par le ministère.

PAULINE RIVBAUD

Téléchargement gratuit ?

Pour contrer le succès de la plateforme iTunes d'Apple, la major Universal Music, numéro un mondial de l'industrie du disque a annoncé à la fin août qu'il allait proposer aux internautes le téléchargement gratuit sur internet de tous les auteurs de son catalogue. La major a expliqué que les recettes publicitaires liées à son site couvrirait les frais d'une telle opération. L'éditeur Emi a annoncé la même chose. Dans un premier temps, seuls les Américains et les Canadiens y auront accès. Mais on connaît la volatilité du web.

Littérature : l'inflation

Chaque rentrée littéraire apporte son flot toujours grossissant de publication de romans. 683 cette année, dont 475 Français et 208 étrangers. Deux fois plus qu'il y a dix ans. Comment expliquer cette inflation alors que le nombre de lecteurs ne varie guère ?

Chacun, dès la fin du mois d'août, s'accorde à le dire. L'éditeur qui montre ses collègues du doigt, le libraire encombré de piles d'ouvrages qu'il ne sait où poser, le lecteur indécis devant tant de choix, et l'auteur inquiet que dans ce déluge son propre ouvrage arrive à sortir du lot. Tout le monde est d'accord et, cependant,

on atteignait déjà 364 nouveaux romans édités à la traditionnelle rentrée littéraire de septembre. Quatre ans plus tard, la tendance s'accroissait avec 488 romans. On croyait avoir atteint des sommets, ils ne le furent qu'en 2004 avec 691 romans. Depuis on stabilise à ce niveau excessivement élevé : 663 en 2005, 683 cette année.

Pas d'ostracisme

Dans cette fuite en avant, personne n'est laissé de côté : les romans étrangers sont passés de 147 en 1994 à 208 aujourd'hui. Avec toutefois, la part belle faite aux romans anglo-saxons dont les traductions occupent plus de la moitié de ces parutions.

Quant aux premiers romans, ils tournent autour de la centaine (97 en cette rentrée). L'inflation est donc constante et rafle dans tous les domaines.

Que se passe-t-il donc ? Une fringale extraordinaire des Français pour la littérature ? Hélas non, les très légères hausses de vente sont bien loin d'être proportionnelles à l'augmentation des éditions. Un besoin irrésistible

d'œuvres littéraires pouvant être ensuite adaptés sur grand et petit écrans ? Certes, c'est du moins un des objectifs visés par les éditeurs, mais cela ne justifie pas de telles publications dont la majorité ne dépasse pas le millier d'exemplaires vendus.

Un phénomène français ?

Nos voisins européens ne connaissent pas un tel phénomène. Il est vrai que la rentrée littéraire est proprement française et très liée aux prix qui sont décernés à la même époque.

Au Royaume-Uni, les prix littéraires influencent également l'édition, mais ils sont bien plus nombreux (plus de 200) et s'étalent sur toute l'année. En Allemagne, l'édition est fortement décentralisée et étale là encore ses parutions dans l'année, même si les deux grands salons, Francfort en octobre et Leipzig en mars, rythment un peu les publications.

Les pays scandinaves, l'Italie, l'Espagne ou encore les Pays-Bas ignorent ce phénomène de rentrée littéraire, préférant quelque temps forts à chaque saison.

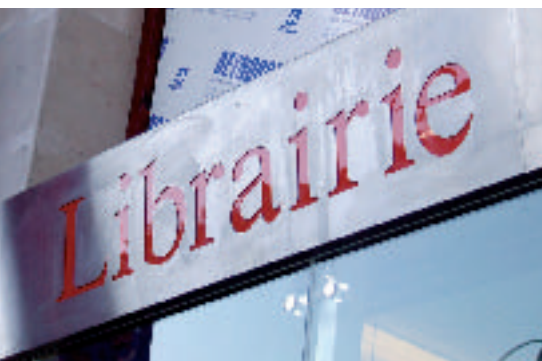
Alors pourquoi cette exception française qui n'est pas des plus réjouissantes puisque la qualité ne vient pas expliquer la quantité ?

La faute aux petits éditeurs ?

Difficile en fait de ne pas se tourner vers l'édition pour comprendre quelque chose au phénomène. Mais là aussi, difficile d'avoir des explications, tant on aime peu parler publiquement de ces choses dans ce milieu.

Pour les uns, ce qui est en cause, c'est le nombre trop important d'éditeurs en France et la course effrénée qu'ils se livrent pour tenter de décrocher le gros lot, celui qui emportera les prix et les gros tirages et sortira leur maison de l'ombre.

L'argument ne tient pas pour au moins deux raisons. La première est que le produit certes commercial qu'est un livre gagne tout à être traité artisanalement. Il l'est par le lecteur, et l'auteur a besoin d'un rapport direct et franc avec son éditeur. Cela existe également outre Atlantique, mais la dominante est un peu semblable à ce



Nos voisins européens ignorent quasiment le phénomène "rentrée littéraire".

les années passent sans qu'aucun changement ne se dessine, l'inflation de l'édition littéraire est bien ancrée dans le paysage français. Le phénomène a débuté à la fin des années 80. En 1994,

Le théâtre touché par le phénomène

Les scènes théâtrales sont-elles à leur tour victimes du syndrome de la rentrée littéraire ? On pourrait le croire à voir le nombre de spectacles nouveaux présentés sur les planches françaises. On ne peut cependant pas se plaindre de la vivacité du spectacle vivant, d'autant qu'il remplit assez souvent les salles. Les programmations sont nombreuses et diverses. On trouve bien entendu en tête d'affiche les pièces données dans les festivals, particulièrement à Avignon.

On observera également avec intérêt l'arrivée inopinée d'une nouvelle administratrice à la Comédie française, le retour sur les planches des deux Isabelle,



Adjani en *Marie Stuart* au théâtre Marigny et Huppert dans le *Quartett* d'Heiner Müller, une pièce inspirée des *Liaisons dangereuses* à l'Odéon.

À suivre également les jeunes troupes qui bougent le théâtre français *D'Ores et déjà* aux Ateliers Berthier pour une pièce de Lagarde et la compagnie de Marion Aubert dans sa pièce *Les Histrions* au théâtre de la Colline. Toutes les scènes françaises redoublent d'imagination pour offrir des pièces nouvelles.

éditoriale



© USA PÉQUERY/NAJA

que connaît l'industrie cinématographique : c'est le producteur qui choisit le scénario et le metteur en scène pour le tourner, pas le réalisateur qui cherche les partenaires pour monter son œuvre comme c'est encore le cas le plus souvent en France. Le second argument est que les petites maisons d'édition servent de cobayes aux grandes. C'est elles qui prennent le risque d'un nouvel auteur peu conventionnel (en art, il vaut mieux non?), essuient les plâtres avant que les grands ne les rachètent.

L'édition en cause

Pour d'autres, le poids de maisons historiques comme Gallimard et le Seuil, serait responsable du phénomène. Parce qu'elles écrasent les petits et s'attribuent les prix les plus importants, ceux qui permettent de dépasser les cent mille exemplaires vendus. Parce qu'elles sont capitalistiquement de taille moyenne et n'auraient pas la force d'organiser un marché plus intelligemment concurrentiel.

Et si, tout simplement, l'inflation s'expliquait, outre l'écrasement bien français des dates, par la peur des éditeurs de rater les perles rares? Mais là, on rentre dans le roman...

JACQUES MUCCHIELLI

Comment mettre en rayon les 683 romans édités en cette rentrée ?
Un casse-tête pour les libraires

2 façons de

Parler de l'actualité littéraire : les radios et les télé

La littérature est-elle interdite d'antennes par les radios et les télé? Depuis que quelques présentateurs phare, Pierre Desgraupes, Bernard Pivot ou Bernard Rapp ont délaissé le grand écran, on a l'impression que la littérature n'existe plus pour les grands medias. C'est particulièrement vrai pour les chaînes hertziennes privées qui ont, année après année, supprimé toutes les émissions consacrées à la littérature.

Heureusement le service public résiste encore, quoique faiblement.

À la télévision, France 2

propose Campus, une émission de Guillaume Durand qui continue en cette rentrée. Mais elle change de jour (désormais le vendredi après les séries policières) et mêle les différents arts sur un même plateau.

À la radio, c'est le même cas qu'à la télé. Le service public est là encore en pointe.

Sur France Inter, Le masque et la plume qui alterne dans son émission du dimanche soir après le journal de 20 heures la critique théâtrale, cinématographique et littéraire, permet de suivre

les nouveautés de l'édition sous la voix de Jérôme Garcin et de ses comparses critiques.

Sur France Culture, radio dont c'est en quelque sorte la vocation, plusieurs émissions s'intéressent au livre. Citons parmi elle, les deux plus spécifiquement consacrées à la littérature. Tout arrive présenté par Arnaud Laporte qui réserve le jeudi à la littérature (de 12 heures à 13h30).

A voix nu invite souvent des écrivains pour un long entretien (tous les matins en semaine).

Quand Stéphane Diagana s'engage, ce n'est pas pour un simple tour de piste. Il va au fond des choses et défend pour cela le dialogue et de vrais choix sociaux. Solidaire des expulsés de Cachan, l'ancien athlète illustre un engagement citoyen ouvert sur le monde. Tonique.

Des vedettes et des sportifs prennent position sur des faits d'actualité. Comment expliquez-vous ce retour de l'engagement ? C'est vrai qu'il y a des gens en vue qui participent à de nombreuses actions. Caritatives, essentiellement. Je ne dirais pas que c'est de l'engagement pour autant. Car s'il est bien de donner de soi ou de son image pour les restos du Cœur, par exemple, on constate au contraire une plus grande frilosité s'il s'agit de problèmes de société. Si on soutient les restos du Cœur on va vers le consensus. On ne risque pas de choquer l'opinion. Sur l'actualité, en revanche, c'est un engagement citoyen qui est nécessaire et on ne peut pas en écarter le politique. Ce n'est pas la même chose. Il ne s'agit pas non plus d'opposer un engagement à l'autre, car les deux façons de faire partent d'un même sentiment d'humanité.

N'y a-t-il pas confusion des rôles ?

Je n'ai jamais ressenti cela. Il n'est pas question de cantonner les gens à leur activité professionnelle. Cela équivaldrait à leur refuser tout engagement citoyen. Il n'y a pas plus de contradiction à s'exprimer sur un problème pour un artiste ou un sportif que pour une institutrice ou un pilote de ligne. Ce qui est important c'est l'expression, la prise de position. Maintenant si je pensais m'exprimer en mon seul nom, je ne le ferais pas.

Pourquoi soutenez-vous les expulsés de Cachan ?

Parce que c'est d'abord un problème humain. Quand je suis allé à Cachan la première fois, ce que j'ai vu m'a renvoyé à des images de catastrophe naturelle dans des pays lointains. J'ai vu, ici, en France, une catastrophe humanitaire. Bien sûr parmi les personnes se trouvant dans cette situation il y a des gens qui sont rentrés illégalement. Mais ces

“Les murs et les avions n'arrêtent pas le désespoir”



© MIFANAJA

faut établir des relations de partenaires avec ces pays et aborder l'ensemble des problèmes sans électoralisme et sans préconiser de solutions simplistes. On ne va pas régler le problème sénégalais avec 2,5 millions d'euros. Je ne fais pas de l'opposition politique, je participe au débat. C'est le moment d'être créatif, de passer un accord avec l'Afrique sub-saharienne. Pourquoi ne pas subventionner les écarts de compétitivité sur des fonds européens ?

L'athlétisme est régulièrement secoué d'affaire de triches : quel est votre sentiment ?

La création de l'AMA (Agence Mondiale Antidopage, NDLR) a été décisive. Il y a une manne financière dans le sport. Chaque sport veut une part de plus en plus grosse de ce gâteau. Les compétitions sont nombreuses. L'exigence de résultats ou de spectacle est multipliée d'autant. Il peut y avoir une tendance à fermer les yeux pour que les sportifs concernés soient au top. Mais les états aussi se servent du sport et peuvent être peu regardants. On ne peut donc pas confier au mouvement sportif la lutte anti-dopage. C'est pourquoi l'AMA est importante et c'est pourquoi il y a des révélations de cas depuis quelque temps. L'étape suivante c'est encore plus de financement pour l'AMA. Des sponsors qui ne versent rien pour cela pourraient commencer à le faire. On pourrait envisager aussi que l'AMA elle-même collecte un faible pourcentage sur les mouvements financiers du sport. Avec plus de ressources on pourra encore resserrer les mailles du filet.

Entretien réalisé par

JACQUES CORTIE

personnes sont venus ici par désespoir, par détresse. Cet aspect humanitaire est mon premier niveau d'engagement. Ensuite je réagis car il y a un manque de débat autour de la question de l'immigration. Ce sujet n'a jamais connu de vrai débat dépassionné et humain. Ce n'est pas en pratiquant des expulsions que l'on résoudra ou arrêtera quoi que ce soit. Il faut expliquer cela. Ces gens travaillent dans l'illégalité car cela profite à certains. Les immigrés sont des variables d'ajustement. Il faut se demander pourquoi on cautionne ce genre de situations...

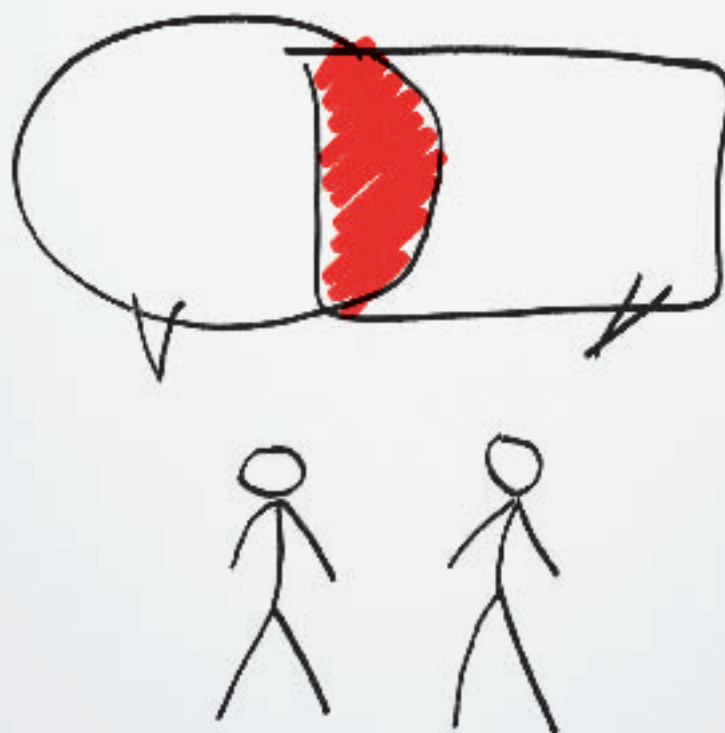
Pour vous, les charters ne sont pas un projet. Qu'est-ce qui en serait un ?

Ni les murs, ni les avions n'arrêtent le désespoir. Il faut faire en sorte que ces gens restent chez eux car c'est là qu'ils veulent être. Il faut mettre en place une coopération européenne avec ces pays. Comme fait l'Europe avec les pays de l'Est. Il

STÉPHANE DIAGANA

Né dans l'Aveyron, à Saint-Affrique, en juillet 1969, Stéphane Diagana a été champion du monde du 400 mètres haies en 1997 à Athènes, puis champion d'Europe en 2002 à Munich. En 2003, lors des mondiaux d'athlétisme de Saint-Denis, il décroche une dernière médaille d'or lors du relais 4X400 remporté par la France. Il est aujourd'hui consultant sur France télévisions. Il est venu apporter son soutien aux expulsés de Cachan (notre photo).

VOUS ÊTES PROFESSEUR, NOUS SOMMES ASSUREUR
 ÇA NOUS SEMBLE LOGIQUE D'ENSEIGNER
 LA PRÉVENTION ENSEMBLE.



ESPACE ENSEIGNANTS

La MAIF connaît bien les enseignants. Et elle connaît aussi très bien le risque puisque c'est son métier. Alors il était normal qu'elle propose aux enseignants des fiches pédagogiques pour les aider dans leur mission d'éducation à la sécurité. Téléchargeables sur internet, ces fiches sont constituées d'exercices qui s'intègrent aux matières de base.

Pour nous, c'est ça être assureur militant.



ASSUREUR MILITANT

Pour tous nos contrats : www.maif.fr ou N° Azur 0 810 500 810 - ENR D'UN APPEL LOGAL

Nous avons matière à nous entendre



LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- > Une offre claire et sans surprise.
- > Des crédits, des assurances et des services bancaires spécifiques.
- > Un personnel compétent qui vous conseille dans votre Caisse, par courriel ou par téléphone.
- > Une éthique mutualiste authentique.

 N° Indigo 0 825 33 30 30

015 677074

Crédit  Mutuel

Enseignant

www.cme.creditmutuel.fr